

Département de la SAVOIE - 73
Commune de BONVILLARET

1

CARTE COMMUNALE

RAPPORT DE PRESENTATION

Mise à l'enquête publique par arrêté municipal du 11.09.2006
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 26.01.2007

Approuvée par arrêté préfectoral du : **02 MAI 2007**

A.U.M. ARCHITECTURE
68, Rue Sommeiller – 73000 CHAMBERY - Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79



SOMMAIRE

SITUATION ET PRESENTATION DE LA COMMUNE pg 4

1^{ère} PARTIE : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL pg 6

- RELIEF ET HYDROGRAPHIE pg 8

- GEOLOGIE pg 10

- PHENOMENES NATURELS CONNUS ET RISQUES pg 12

- MILIEU NATUREL pg 18

- GESTION DE LA FORET pg 22

- GESTION DE L'EAU pg 26

- GESTION DES DECHETS pg 36

- BILAN ET ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT pg 38

2^{ème} PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL pg 40

1. SOCIO-ECONOMIE ET FONCTIONNEMENT GENERAL pg 42

- Situation et tendance démographique pg 44

- Situation et tendance en matière de logements pg 46

- Population active pg 48

- Activités économiques pg 48

- Equipements et services pg 50

- Transports, déplacements pg 50

2. ANALYSE PAYSAGERE URBAINE ET ARCHITECTURALE pg 54

- Repères archéologiques et historiques pg 56

- Cadre général : la fermeture des paysages pg 60

- Entretien de l'espace : l'agriculture aujourd'hui pg 64

- Un patrimoine paysager à sauvegarder : les vignes pg 66

- Analyse des groupements bâtis pg 68

- L'identité architecturale locale pg 82

3^{ème} PARTIE : LES OBJECTIFS ET LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE pg 90

LES ENJEUX DE LA CARTE COMMUNALE pg 92

LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE pg 100

- Les périmètres constructibles : C pg 100

- Une zone naturelle inconstructible : N pg 104

4^{ème} PARTIE : INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES POUR SA PRESERVATION ET SA MISE EN VALEUR pg 106

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Fonds de carte : IGN 1.100.000 ème

vers Albertville



Confluence Arc-Isère,
vers Chambéry

Vallée de la Maurienne,
vers St Jean de Maurienne

SITUATION ET PRESENTATION GEOGRAPHIQUE GENERALE

La commune de Bonvillaret se situe en rive droite de l'Arc, à l'entrée de la vallée de la Maurienne, voie de passage préférentielle en direction de l'Italie à partir de Chambéry. Elle fait partie de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne et du canton d'Aiguebelle. Aiguebelle, où sont les plus proches commerces, est située à 6 km du chef-lieu.

Bonvillaret fait aussi partie de la Communauté de communes "Porte de Maurienne" et du SIRTOMM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne).

Le territoire de la commune, avec ses 7 hameaux (dont le chef-lieu), couvre une surface de 840 ha. Il est essentiellement développé sur un versant de forte pente, à l'ouest du Petit Arc (point culminant à 2 365 m d'altitude). Cependant, il englobe aussi une petite partie à caractère naturel sur le fond plat de la vallée de l'Arc (315 m d'altitude).

Les communes limitrophes sont les suivantes :

- au sud et à l'est : Randens.
A noter que le hameau du Chaix, situé en bas de versant, est très proche des zones en développement côté Randens.
Par ailleurs, c'est à partir du cœur de Randens que se fait le principal accès au chef-lieu (CD72a), en provenance d'Aiguebelle et du reste de la Maurienne.
- au sud (rive gauche de l'Arc) : Bourgneuf (secteur de la Croix d'Aiguebelle)
- à l'ouest : Aiton
C'est à partir du chef-lieu de cette commune que se fait également l'accès au chef-lieu de Bonvillaret par l'intermédiaire d'une route en balcon assez étroite, reliée à la vallée de l'Isère et à une des entrées de l'autoroute A43.
- au nord et au nord-ouest : Bonvillard.
L'accès au hameau des Combes se fait à partir de la D 102 qui mène aussi à Bonvillard.



L'église au chef-lieu

1^{ère} PARTIE :

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

- RELIEF ET HYDROGRAPHIE
- GEOLOGIE
- PHENOMENES NATURELS CONNUS ET RISQUES
- MILIEU NATUREL
- GESTION DE LA FORET
- GESTION DE L'EAU
- GESTION DES DECHETS
- BILAN ET ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT

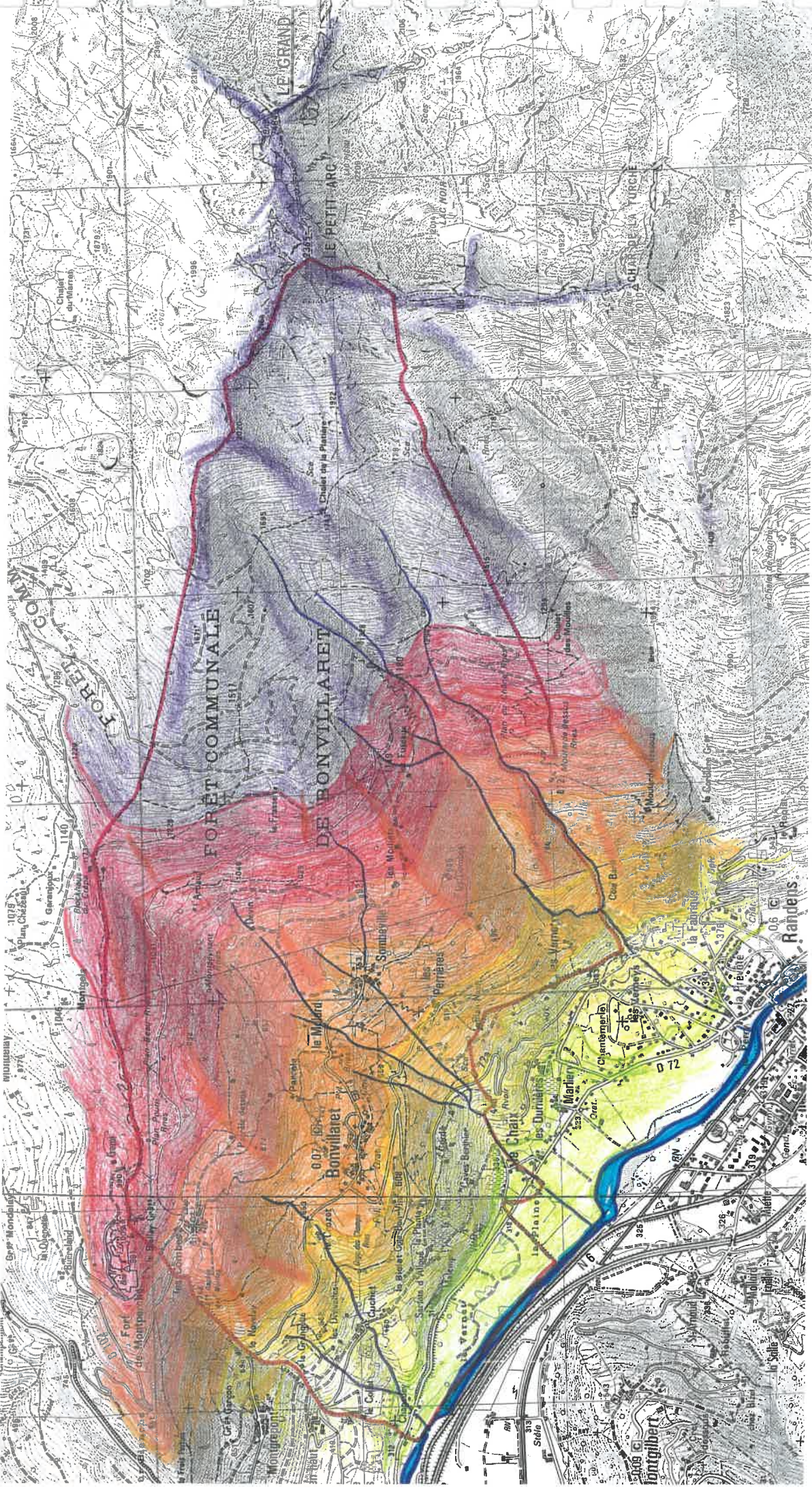
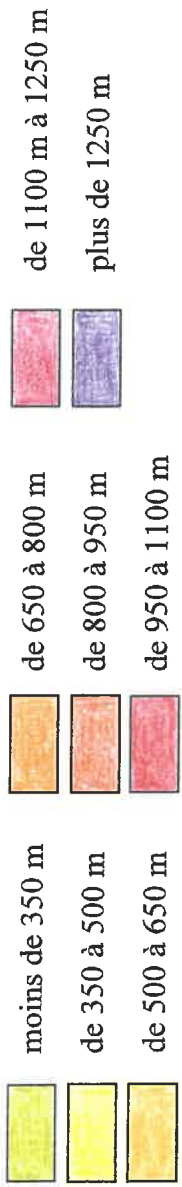
RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Fonds de carte IGN
Echelle : 1/250000

Bonvillaret – Carte communale
AUM Architecture 01.2005



Altitude



RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Le territoire de Bonvillaret occupe le versant ouest du Petit Arc, point culminant de la commune, à 2 365 m d'altitude. Jusqu'au Fort de Montperche (Aiton), il est séparé de Bonvillard par une crête boisée qui domine un versant exposé sud, assez raide, sur lequel, occupant les rares replats, se sont développés les villages.

Escarpé, le relief est aujourd'hui un facteur d'isolement. Par exemple, le hameau des Combes, mis à part un chemin pédestre, n'est pas relié au chef-lieu.

En pied de versant, sur une largeur variant environ de 100 à 700 m, c'est la plaine de l'Arc. Autrefois envahie par les divagations de la rivière, la plaine alluviale est aujourd'hui distincte de la rivière endiguée et canalisée.

Les ruisseaux, affluents de l'Arc en rive droite, empruntent des cours presque parallèles. Tous ont un caractère torrentiel et peuvent être fougueux en cas d'orage.

D'est en ouest, on distingue notamment :

- le Vorgeray, avec
 - . une branche nord : Le Bon Nant (ou Nant Bruyant, Bor Nant qui en patois signifie le "Vilain Nant"), avec son affluent le Nant Charles
 - . une branche sud : Le Nant Clair qui rejoint l'Arc en ayant traversé le territoire de Randens
- le ruisseau de Plan Navi (les Perrières)
- le ruisseau du Chaix qui récolte les eaux des ruisseaux de Sombeville, du Mollard et du Nant Gietton
- le ruisseau des Combes (abond du Cuchet)
- les Grandes Mouilles (formant la limite avec Aiton).



Le chef-lieu au sein de son versant boisé



Fond de vallée

GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE

D'après : rapport d'étude géologique (schéma d'assainissement) – cabinet Jeannolin – 1995

Le territoire communal se rattache géologiquement à la partie externe du massif cristallin de Belledonne.

Ce substrat cristallin est constitué de roches métamorphiques, plus précisément des séricitoschistes et chloritoschistes feldspathiques. Il apparaît à l'Est d'une ligne Le Chaix – Les Cruets – L'Arbaud et forme ainsi le substratum géologique des secteurs de Sombeville et des Perrières.

Ces roches métamorphiques sont surmontées, à l'ouest de cette même ligne, par des Schistes marno-calcaires, grisâtres à noirâtres, plutôt imperméables, rapportés au Bajocien (Ere secondaire). Cette formation schisteuse, relativement monotone, très épaisse, pratiquement azoïque et assez détritique, constitue également le substratum géologique des Combes, du Chef-lieu, du Mollard et du Cuchet.

Au quaternaire, les glaciers ont taillé les profondes dépressions de La Maurienne et de la Combe de Savoie. Lors de leur retrait, ils laissent en place sur les replats du versant de Bonvillaret, des dépôts glaciaires peu épais, de nature souvent sableuse à sablo-graveleuse, donc perméable (Sombeville, Les Combes, Les Perrières, Le Cuchet), mais localement limono-argileuse et de faible perméabilité. Ponctuellement, ces formations ont été plus ou moins remaniées par les eaux de ruissellements.

Par la suite, des colluvions de pente récentes, issues du fluage sur les versants des produits d'altération des schistes marno-calcaires et des dépôts morainiques, se sont mises en place localement, à la faveur de replats topographiques.

Le ruisseau de Sombeville a déposé ponctuellement à Sombeville des alluvions torrentielles sablo-caillouteuses reprises en partie des formations glaciaires ;

Le ruisseau du Chaix a édifié, à son débouché dans la plaine de l'Arc (secteur du Chaix), un cône de déjection montrant des alluvions sablo-caillouteuses à granulométrie décroissante de l'amont vers l'aval, ce qui montre ses capacités de transport de matériaux en cas de crue.

Le replat constituant le fond de la vallée de l'Arc est recouvert des alluvions déposées par la rivière.

LOCALISATION PROBABLE DES RISQUES NATURELS

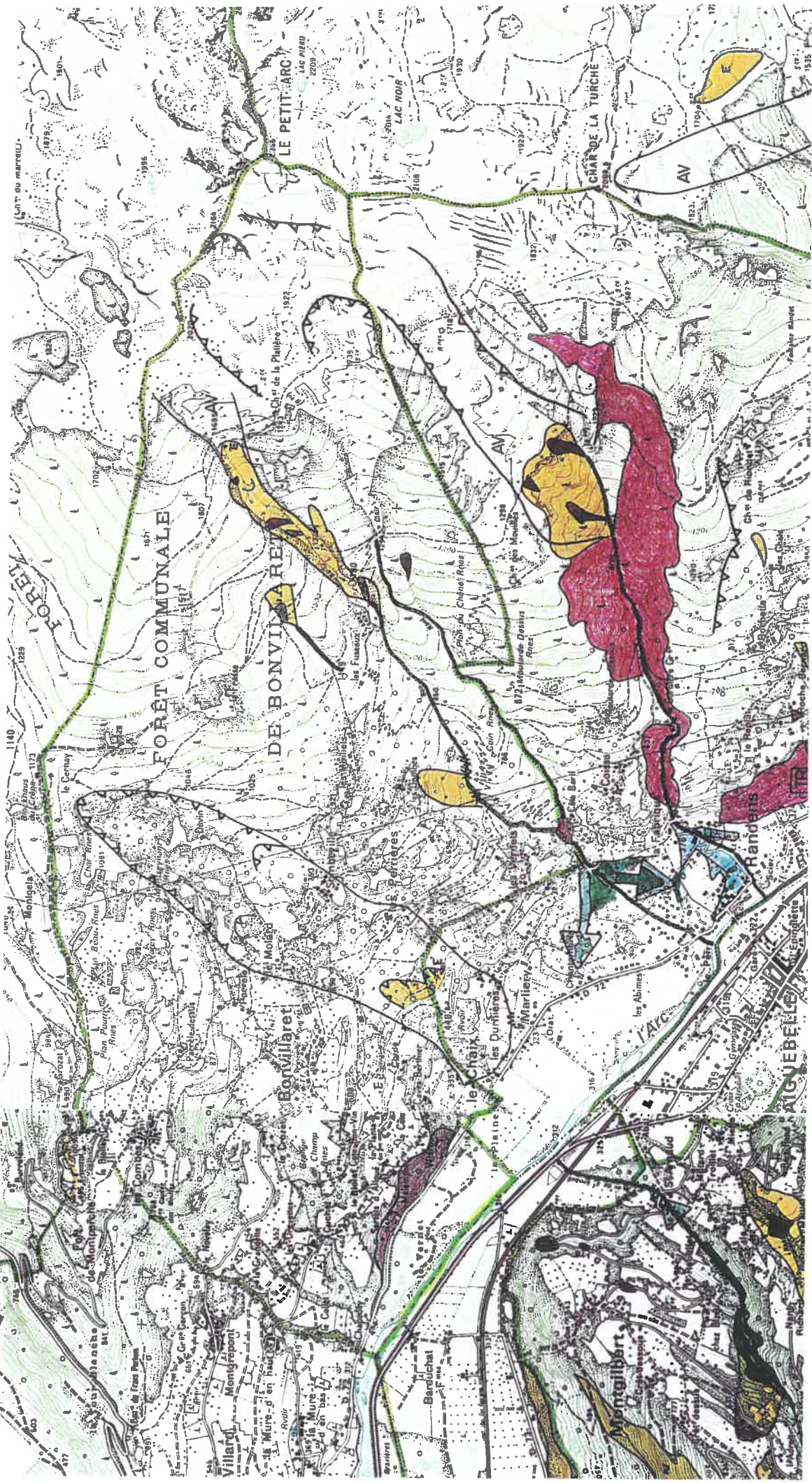
(d'après Robert Marie - fonds de carte IGN)

Echelle : 1/25000è
Bonvillaret - Carte communale
AUM Architecture 01.2005



NATURE DES PHENOMENES	DEGRES D'ACTIVITE		
	ACTIF	POTENTIEL	HISTORIQUE
CHUTES DE PIERRES			
GLISSEMENT DE TERRAIN			
CRUES TORRENTIELLES			

▲ ▲ ANCIENS MOUVEMENTS, TASSEMENTS DE VERSANTS



PHENOMENES NATURELS CONNUS ET RISQUES TECHNOLOGIQUES

Source : RTM, DDE, Syndicat des Pays de Maurienne

*Sans avoir un caractère exhaustif, la carte ci-contre permet de situer les principaux phénomènes recensés sur la commune.
A noter globalement l'importance de la pente, échançrée de nombreux torrents.*



Falaise surplombant la RD 72



Haut du versant

CHUTES DE PIERRES

Peu importantes, elles peuvent se produire en bas de versant, le long de la RD 72, où les calcaires forment des falaises en surplomb au-dessus de la route.

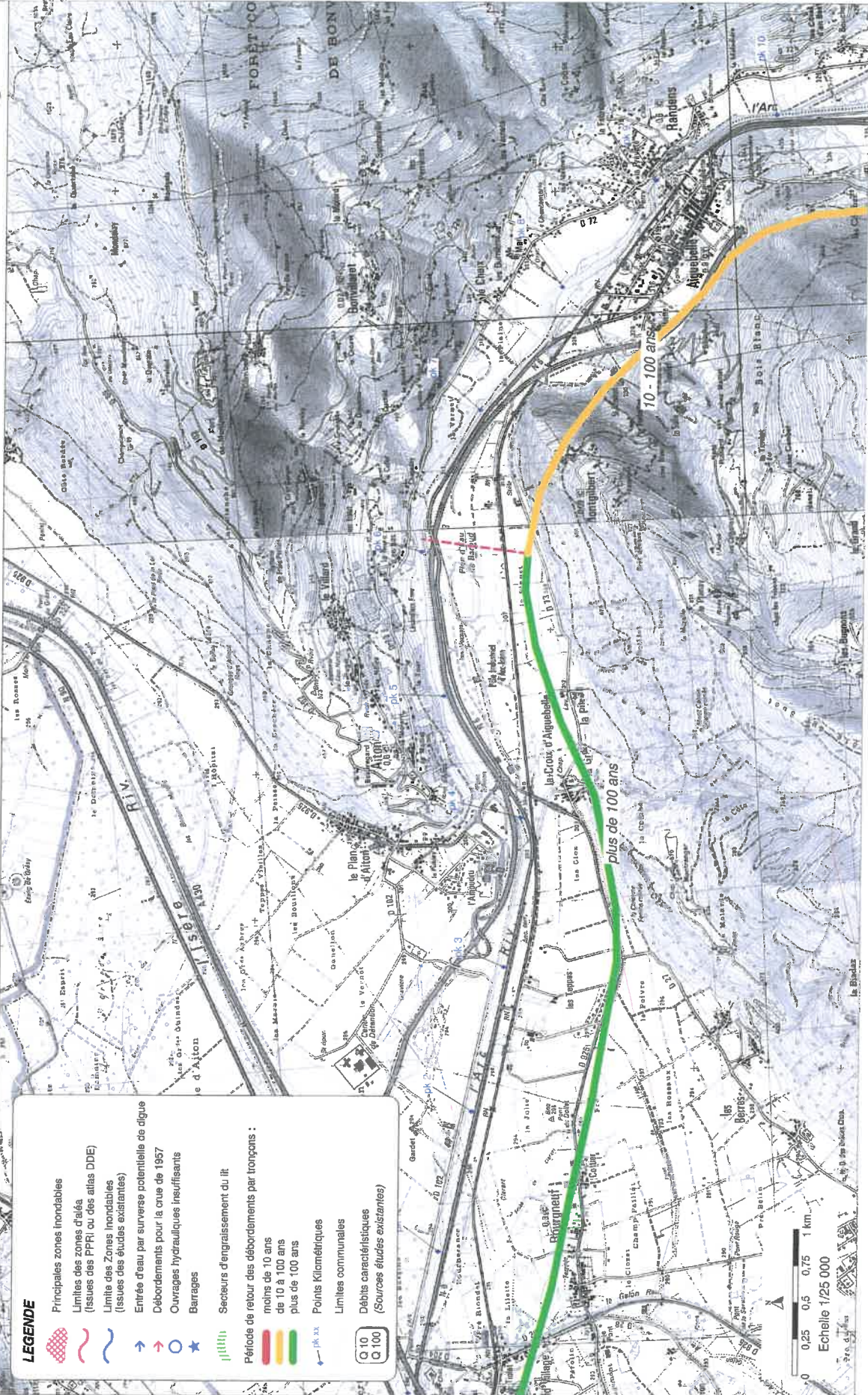
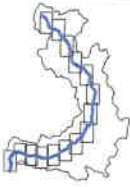
GLISSEMENTS DE TERRAIN

- un ancien mouvement -aujourd'hui stabilisé- est observable entre Bonvillaret (Le Mollard) et Sombeville. Il se termine en aval par un bourrelet bien dessiné au niveau de la plaine entre le Chaix et les Durnières. Sur le terrain, on observe de nombreuses venues d'eau (avec notamment les sources captées du Rocheray), des zones humides ainsi que des amas de gros blocs de micascistes à la cote 500, le long de la RD 72a. Il est à noter, de plus, que ce mouvement ancien suit le tracé de l'accident du versant jalonné de cagneules séparant les deux principaux ensembles géologiques.

- d'autres glissements plus récents intéressent la partie haute du bassin versant du Bon Nant (branche nord du Vorgeray). Les berges du torrent présentent des arrachements linéaires, liés à des circulations d'eau à faible profondeur. Dans le lit, des traces d'anciens glissements s'observent (bourrelet frontal) et en bordure, des affleurements de micascistes sont désorganisés en blocs (ancien écroulement ou plus probablement désorganisation sur place par utilisation du réseau de fracturation plus dense dans certaines zones ?).

Un petit glissement est répertorié également entre La Grangette et la Drevetette.

DEPARTEMENT DE SAVOIE - SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
Gestion des Crues Débordantes de l'ARC
 Atlas Cartographique 15/15



LEGENDE

- Principales zones inondables
- Limites des zones d'aides (issues des PPRI ou des atlas DDE)
- Limite des Zones Inondables (issues des études existantes)
- Entrée d'eau par surverse potentielle de digue
- Débordements pour la crue de 1957
- Ouvrages hydrauliques insuffisants
- Barrages
- Secteurs d'engraissement du lit

Période de retour des débordements par tronçons :

- moins de 10 ans
- de 10 à 100 ans
- plus de 100 ans

Points Kilométriques

Limites communales

Q 10

Q 100 (Sources études existantes)



CRUES TORRENTIELLES

Elles intéressent essentiellement le Vorgeray, dont le bassin versant concerne Bonvillaret mais qui menace la commune de Randens, avec ses deux branches : le Bon Nant (ou Bor Nant) et le Nant Clair. Plusieurs crues avec laves torrentielles ont envahi le cône de déjection du torrent sur lequel est construit Randens.

Tous les torrents sont potentiellement vulnérables d'autant que leurs berges sont escarpées.

INONDATIONS

La plaine de l'Arc est concernée par un débordement (exceptionnel) de la rivière. Afin de mieux connaître la situation, une étude intitulée "Gestion des Crues débordantes" a été lancée par le Syndicat des Pays de Maurienne et réalisée par le BCEOM. Le secteur de Bonvillaret n'ayant pas été choisi parmi les secteurs potentiellement vulnérables, il n'y a pas de carte des zones inondables réalisées à ce jour.

La carte ci-contre indique seulement la probabilité d'une période de crue débordante comprise entre 10 et 100 ans.

D'autres études seront prochainement lancées dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la vallée de la Maurienne.

A titre préventif, il sera nécessaire de préserver une bande de 50 mètres au moins à partir de la berge de l'Arc

AVALANCHES

Il n'y a pas d'avalanches répertoriées au niveau des villages. Cependant, 2 avalanches ayant déjà provoqué des dégâts en forêt sont possibles dans les couloirs formés par les torrents de Bon Nant (ou Bor Nant) et de Nant Clair, entre 1700 et 950 m. Leur fréquence est faible.

SISMICITE

La commune est classée en zone 1b au regard du risque sismique (zone de sismicité faible).



Ravin du ruisseau des Mollards

... - Bonvillaret -
Je n'ai pu recueillir aucun renseignement concernant qu'un avalanche avait surgi le soir de Bonvillaret en 1848, mais plusieurs personnes m'ont affirmé qu'une avalanche de travail précède, il y a environ 30 ans, au début du siècle de la Plaine et avait envahi une partie de la route, ainsi que le contour de Bonvillaret. Les gens me disent toujours et de tout parfaitement rétrogradé. - Bonvillaret - et de tout rétrogradé depuis cette époque.

d'après rapport RTM fait en 1906 par l'Inspecteur des Eaux et Forêts

RISQUES TECHNOLOGIQUES LIES AU BARRAGE DE BISSORTE



(Plan Particulier d'Intervention)

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La partie basse de la commune est concernée par les ondes de submersion dont la localisation est connue dans le cadre des études de plan d'alerte du PPI (Plan Particulier d'Intervention) des barrages de Bissorte.

L'onde de submersion est un phénomène qui suivrait la rupture brutale du barrage de Bissorte ; la probabilité de ce phénomène est considérée comme extrêmement faible par EDF.

Après étude du temps d'arrivée du front d'onde et de la quantité d'eau susceptible de submerger la vallée, le PPI met au point des plans d'alerte de la population concernée.

Par ailleurs, le territoire communal est en dehors du périmètre de danger de l'usine d'Épierre classée "SEVESO".

PRISE EN CONSIDERATION DES PHÉNOMÈNES NATURELS ET RISQUES TECHNOLOGIQUES EN REGARD DES ENJEUX DE LA CARTE COMMUNALE

- Les phénomènes naturels connus n'affectent pas les villages ou leurs abords immédiats. Néanmoins, une zone peut être vulnérable aux glissements de terrain entre le Mollard et Sombeville.

A surveiller aussi :

. les abords de la RD 72 en raison des chutes de pierres

. les abords de tous les ruisseaux : ceux-ci présentent des berges particulièrement pentues et sensibles au ravinement

- Si un projet d'aménagement quel qu'il soit devait affecter la plaine de l'Arc, il aurait à évaluer le risque de "crues débordantes" tout en préservant une distance de 50 m minimum à partir des berges de la rivière.

- En regard des risques liés à l'onde de submersion engendrée par la rupture des barrages de Bissorte, il n'y a pas de contrainte particulière pour l'urbanisme, d'autant que pour Bonvillaret, seul est concerné le fond de la vallée de l'Arc non urbanisé.

A noter cependant la présence de la déchetterie intercommunale (SIRTOMM) et une décharge de classe III susceptible d'accueillir jusqu'à 5 000 m³ de déchets inertes (gravats, etc...).

MILIEU NATUREL

CONTEXTE VEGETAL

Compte tenu de la forte dénivelée, l'étagement de la végétation est très prononcé.

La partie basse est a priori le domaine de la forêt alluviale relictuelle liée aux anciennes déambulations de l'Arc. Toutefois, le niveau général de la nappe ne permet pas le maintien de zones humides. La zone boisée côtoie une prairie naturelle plutôt sèche. Viennent ensuite la formation des feuillus (Frêne, Tremble, Erable, Noyer et Châtaigner, associés aux anciens terroirs) actuellement en phase de reconquête. Après avoir été en grande partie défrichés pour les besoins de subsistance et d'agriculture locale (vignes, vergers...) et pour permettre l'implantation des villages, cette formation complète la chenaie-charmaie d'origine. Plus haut, c'est le domaine de la hêtraie-sapinière, avec une partie communale gérée par l'ONF (voir chapitre suivant). Le sous-bois, est variable selon le type de sol et l'exposition. Cette partie peut être parsemée d'Epicéas dont on retrouve la formation plus haut, côtoyant les couloirs d'Aulnes verts (Vernes). Enfin, au niveau de l'alpage, c'est le domaine de la prairie subalpine puis celui de la pelouse avec leurs espèces herbacées typiques.

FAUNE

(source : en partie ONF et commune)

Compte tenu de la variété des milieux naturels, en lien avec l'altitude, le potentiel faunistique est important, notamment pour les espèces nécessitant la tranquillité induite par la densité des boisements.

Ainsi, la forêt accueille des mammifères tels que : Ecureuil, Martre, Blaireau, Chevreuil, Renard, Sanglier... Dans les milieux plus ouverts (avec haies ou friches à proximité) sont présents : Lièvre brun, Belette, Fouine, Hérisson et, en altitude, Chamois, Lièvre variable, Chauve-souris à proximité des granges ou vieux bâtiments en pierres sèches...

Plusieurs rapaces diurnes ou nocturnes sont présents (tous protégés au niveau national) : Aigle royal, Buse variable, Chouette hulotte, Hibou moyen duc... et parmi les autres oiseaux : Pic noir, Pic vert, Pic épeiche, Mésanges, Rossignol...

Au niveau des villages, lisières, pré-bois et prairies naturelles (fond de vallée), existent des espèces d'oiseaux et insectes attachés à ce type de milieu.

En se regroupant au sein d'un groupement d'intérêt cynégétique, les différentes associations communales de chasse du massif du Grand Arc ont souhaité favoriser le développement du chamois. En 1990 et 1991, un lâcher de 25 chamois a été effectué en ce sens.

Il existe par ailleurs une réserve intercommunale de chasse et de faune sauvage de part et d'autre de la crête en amont des Combes.

Vu la configuration de la commune, il existe très certainement des passages préférentiels de faune (corridor biologique), le long de l'Arc (et particulier au lieu-dit Le Vernet) et entre la plaine de l'Arc et la zone de montagne (notamment le long des ruisseaux de la Combe et du Mollard).

MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Les milieux remarquables sont connus notamment à travers l'inventaire des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) réalisé au niveau national et en cours d'actualisation.

Vu les correspondances et l'inexistence d'enjeux dans la zone de montagne (au-delà de 1 000 m) au sein de la carte communale, nous avons tenu compte des propositions faites par le deuxième inventaire (en cours de validation). Comme le précédent, celui-ci évoque des ZNIEFF dites de "type 1" ciblant des habitats spécifiques, et des ZNIEFF dites de "type 2" désignant des secteurs à caractère naturel de plus grande étendue.

Cours aval de l'Arc, de Saint-Alban les Hurtières à Chamousset (type 1) :

Il s'agit de prendre en considération le boisement relique encore présent à Bonvillaret (lieu-dit "Le Vernet") en lien avec la dynamique naturelle de la rivière. Même si celle-ci a désormais un cours artificialisé, la mosaïque de milieux naturels qui l'accompagne reste intéressante et peut servir de régulateur hydrique, comme l'indique le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse).

Ce serait, en cas de projet d'aménagement, le secteur le plus sensible de la partie basse de la commune, d'autant que la zone boisée cotoie des prairies naturelles très peu exploitées favorables à la faune sauvage (cf carte page précédente).

Massif du Grand Arc (type 1) :

Cette zone concerne la partie haute montagne de la commune, au-delà de 1500 m. La diminution de l'activité pastorale a laissé la nature retrouver ses droits avec faune et flore typiques des étages alpins et subalpins supérieurs. Néanmoins l'alpage est toujours utile aux deux agriculteurs de Bonvillaret.

Massif de la Lauzière et du Grand Arc (type 2) :

Cet ensemble, qui concerne plus de 20 communes, englobe la ZNIEFF précédente et forme une zone bien individualisée, peu aménagée, entre les vallées de Maurienne et Tarentaise, à l'ouest du Col de la Madeleine. Son intérêt réside dans son aspect sauvage (accès difficile), bien perceptible au niveau de Bonvillaret, en amont du chef-lieu, dans la biodiversité et l'interdépendance des différents milieux naturels présents, avec plusieurs étages de végétation.

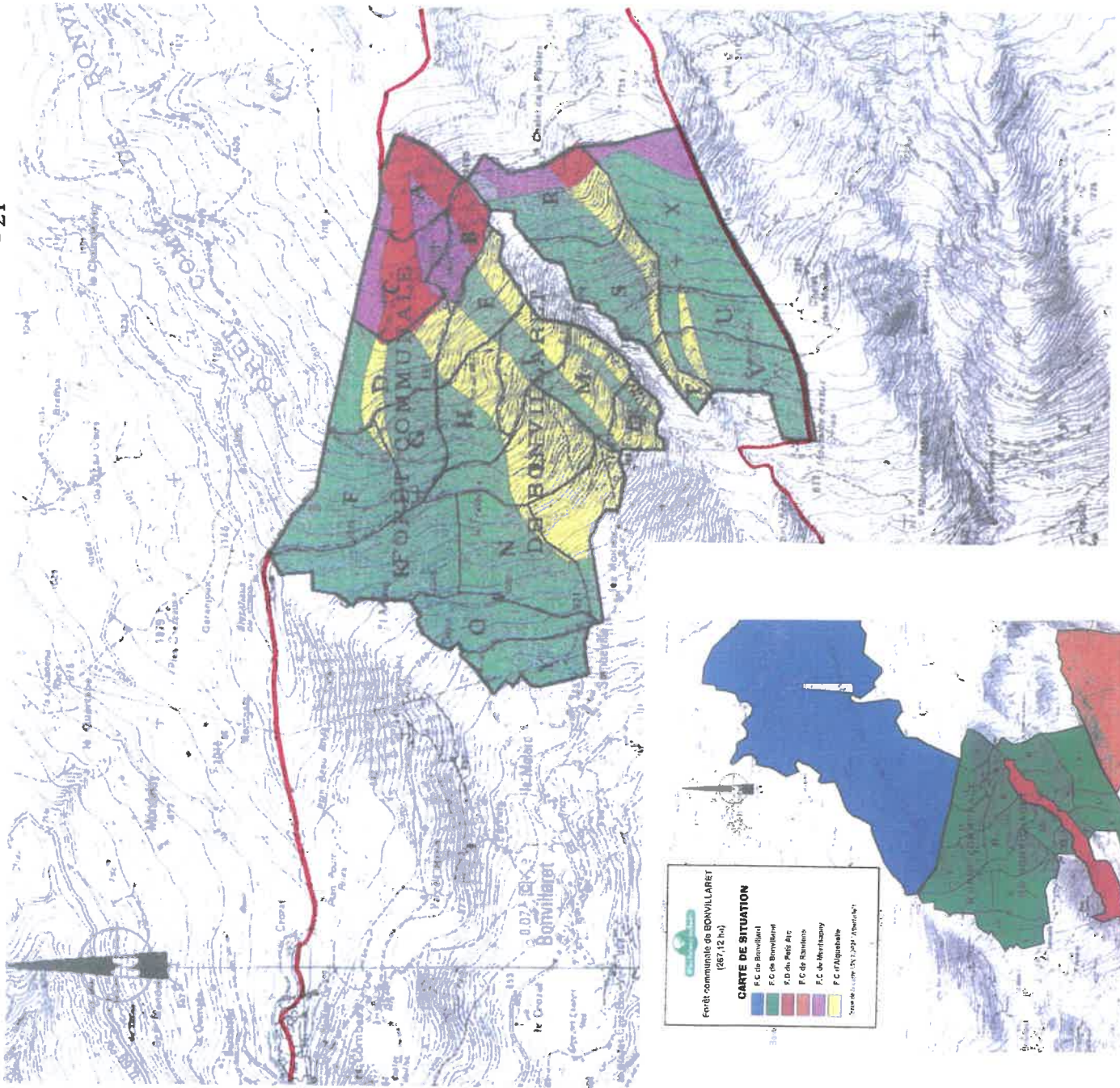


Massif du Grand Arc

FORETS GEREEES PAR L'ONF

- communale
- domaniale (RTM)

Bonvillaret – Carte communale
AUM Architecture 01.2005

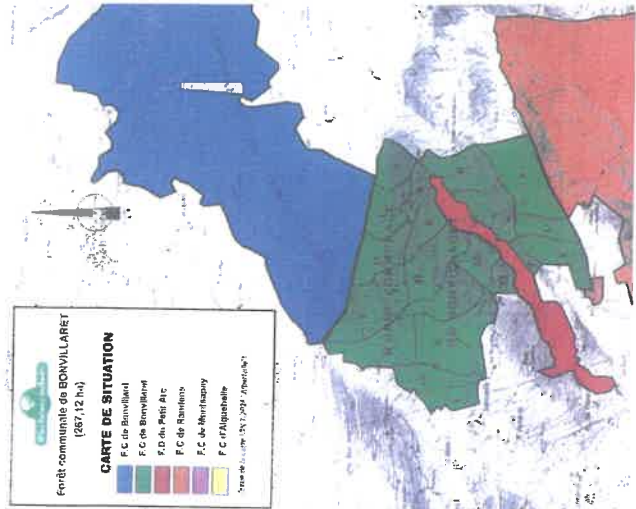


Forêt communale de BONVILLARET
(267,12 ha)

CARTE DES STATIONS FORESTIERES

- 6 (-67 ha) - Hêtre-Sapinière mésoxérophile acidophile à Mélampyre des bois et Luzule des neiges
- 7 (-152 ha) - Hêtre-Sapinière mésophile acidoneutrophile à Fétuque des bois
- 13 (-20 ha) - Pessière mésoxérophile acidophile à Airelle rouge
- 19 (-125 ha) - Pessière mésophile acidophile à Myrtille et Homogyne des Alpes
- Vides non boisables

(Extrait de la carte IGN TOP25 "Albertville")
X.D. 1997
Echelle : 1/25.000^e



Forêt domaniale, de part et d'autre des berges du Bon Nant

GESTION DE LA FORET

LA FORET COMMUNALE :

(d'après ONF – révision d'aménagement – 1998 - 2012)

La forêt communale de Bonvillaret s'étend sur une surface de 267,12 ha, entre 1870 et 790 m d'altitude, sur des pentes moyennes de 60 %. Il s'agit essentiellement d'une formation de type Hêtraie-sapinière, avec son cortège végétal, adaptée au climat de type montagnard à influences océaniques. En altitude, c'est le domaine de la pessière.

Suite à des semis réalisés par l'ONF, l'épicéa, traité en futaie, est l'essence dominante ; sa régénération est variable selon les parcelles. La commune souhaitant favoriser la régénération naturelle, la hêtraie-sapinière pourrait progressivement retrouver sa place.

La forêt est principalement affectée à la production du bois d'œuvre résineux et feuillu, tout en assurant la protection des sols contre l'érosion. Les grumiers ont accès à la forêt par deux routes principales :

- par le chef-lieu et Sombeville (avec aire de retournement)
- par la route forestière empierrée au départ du Fort de Montperché

La desserte est considérée comme bonne.

Compte tenu des 29 400 m³ récoltés sur 19 ans, la forêt de Bonvillaret contribue à l'emploi de 5 personnes dans la filière bois *(d'après FIBRA Rhône-Alpes)*.

Celle-ci aurait avantage à être plus développée au niveau local.

LA FORET DOMANIALE :

(cf zone en rouge sur la petite carte ci-contre)

Constituée par les berges du Bon Nant (ou Bor Nant "vilain ruisseau"), entre 1690 et 550 m d'altitude (confluence avec le Nant Clair), la vocation de la forêt domaniale est la protection contre les crues.

Les crues torrentielles du ruisseau, avec entraînement de boue, pouvant se déverser sur Randens, attirent en effet l'attention du service RTM (Restauration de Terrains en Montagne).

Il n'y a pas d'enjeux d'urbanisme concernant les forêts communale et domaniale.

REGLEMENTATION DE BOISEMENT

Par arrêté préfectoral du 21 Août 1989, il existe une réglementation de boisements sur la commune.

Son objectif est de contrôler les semis ou plantations d'essences forestières (en dehors des plantations d'agrément autour du bâti), ceci afin de conserver les parcelles agricoles et de ce fait les espaces paysagers ouverts, en particulier autour des hameaux qui ont tendance à être envahis par des friches arborées.

Trois types de zones sont distingués :

1. zones où semis et plantations sont interdits
2. zones où semis et plantations sont soumis à autorisation préfectorale
3. zones libres (correspondent aux secteurs déjà boisés à la date de l'arrêté préfectoral). Une bande de 40 mètres à partir des zones réglementées est soumise à déclaration.

A noter que l'interdiction de boisement n'étant valable que 6 ans, les secteurs concernés se retrouvent dans la situation des zones soumises à autorisation. Néanmoins, il pourrait être nécessaire de renouveler l'interdiction afin de ne pas accentuer la fermeture du paysage autour des hameaux.

Captages alimentant Bonvillaret

Autres captages

- 1. Les Ombraines (avec son périmètre de protection rapproché)
- 2. Le Rocheray (avec son périmètre de protection rapproché)
- 3. Plan Navi

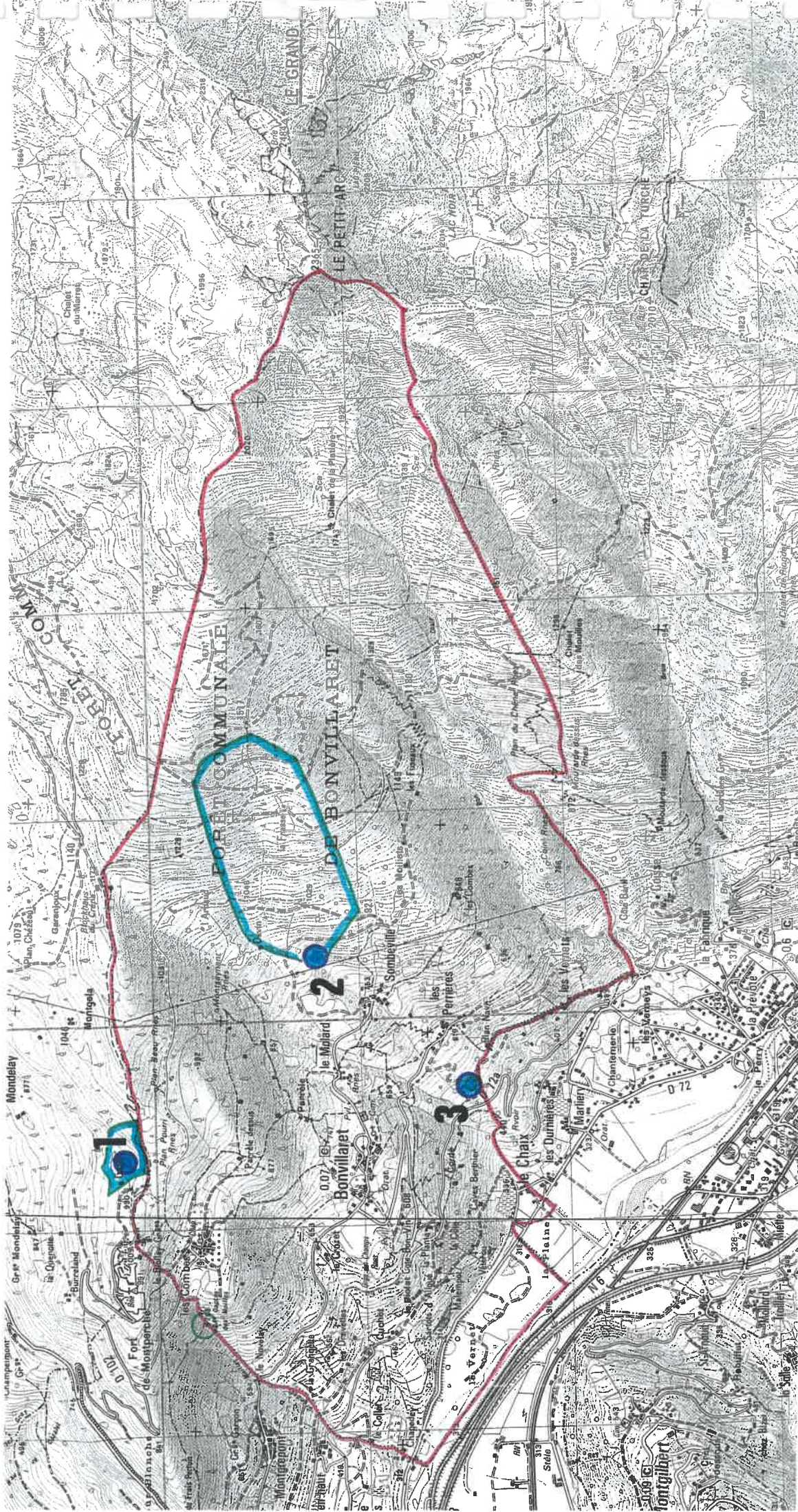
- Montgrepon

RESSOURCE EN EAU

Fonds de carte IGN
Echelle : 1/25000è



Bonvillaret – Carte communale
AUM Architecture 01.2005



GESTION DE L'EAU

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

(en partie d'après : la commune, le rapport d'étude hydrogéologique – F. JEANNOLIN - juin 2000, le rapport annuel 2004 DDASS et pour Plan Navi : rapport hydrogéologique sur les captages d'eau potable de la commune de Randens – JC CARFANTAN – 7.01.1999)

Ressource en eau pour l'alimentation de la commune :

La commune est principalement alimentée par le captage de trois sources :

1. Les Ombraines (ou Ombrais) :

La source des Ombraines, dont le captage alimente le village des Combes (910 m d'altitude), est située sur le territoire de la commune de Bonvillard, de même que ses périmètres de protection. Le captage, constitué de deux drains, est établi dans un site boisé isolé.

Le débit est assez faible (0.1 l/s mesuré) ; des étiages sévères peuvent rendre l'alimentation en eau quantitativement vulnérable pour Les Combes, surtout en été. Les mesures de débit n'existant pas de manière régulière, il s'agit d'un constat a priori, qui aurait besoin d'être vérifié. La population est surtout estivale ; le nombre d'habitants permanents était de 4 en 1999. Sur le plan qualitatif, 9 analyses réalisées entre 1996 et 1999 montrent un taux de conformité physico-chimique et bactériologique de 100 %. Aucun trouble n'a été constaté en 2004. Les conformités bactériologiques et chimiques sont de 100 %.

2. Le Rocheray :

Les 3 captages de la source du Rocheray, situés à l'amont du hameau de Somberville, occupent également un site boisé isolé. Le captage n° 1 date de 1930, les deux autres chambres datent de 1948. Ils alimentent environ 70 habitants (2004) notamment au chef-lieu, Le Mollard, Les Perrières et Somberville. A notre connaissance, il n'y a pas de suivi régulier des débits. D'après les mesures faites le 11.09.1997, l'hydrogéologue signale un étiage connu de 4.5 l/s. Depuis la sécheresse de 2003, il est probable que la source a subi des variations de débit en lien avec des périodes de faible pluviométrie d'où un étiage plus faible.

Sur le plan qualitatif, des analyses faites entre 1995 et 1999 montrent un taux de conformité physico-chimique de 90 % (turbidité) et bactériologique de 70 %. Ces pollutions ponctuelles sont dues à l'infiltration d'un ruisseau de proximité. En 2004, les conformités bactériologiques et chimiques sont de 100 % au niveau du réservoir mais des pollutions bactériologiques apparaissent parfois au niveau de la distribution.

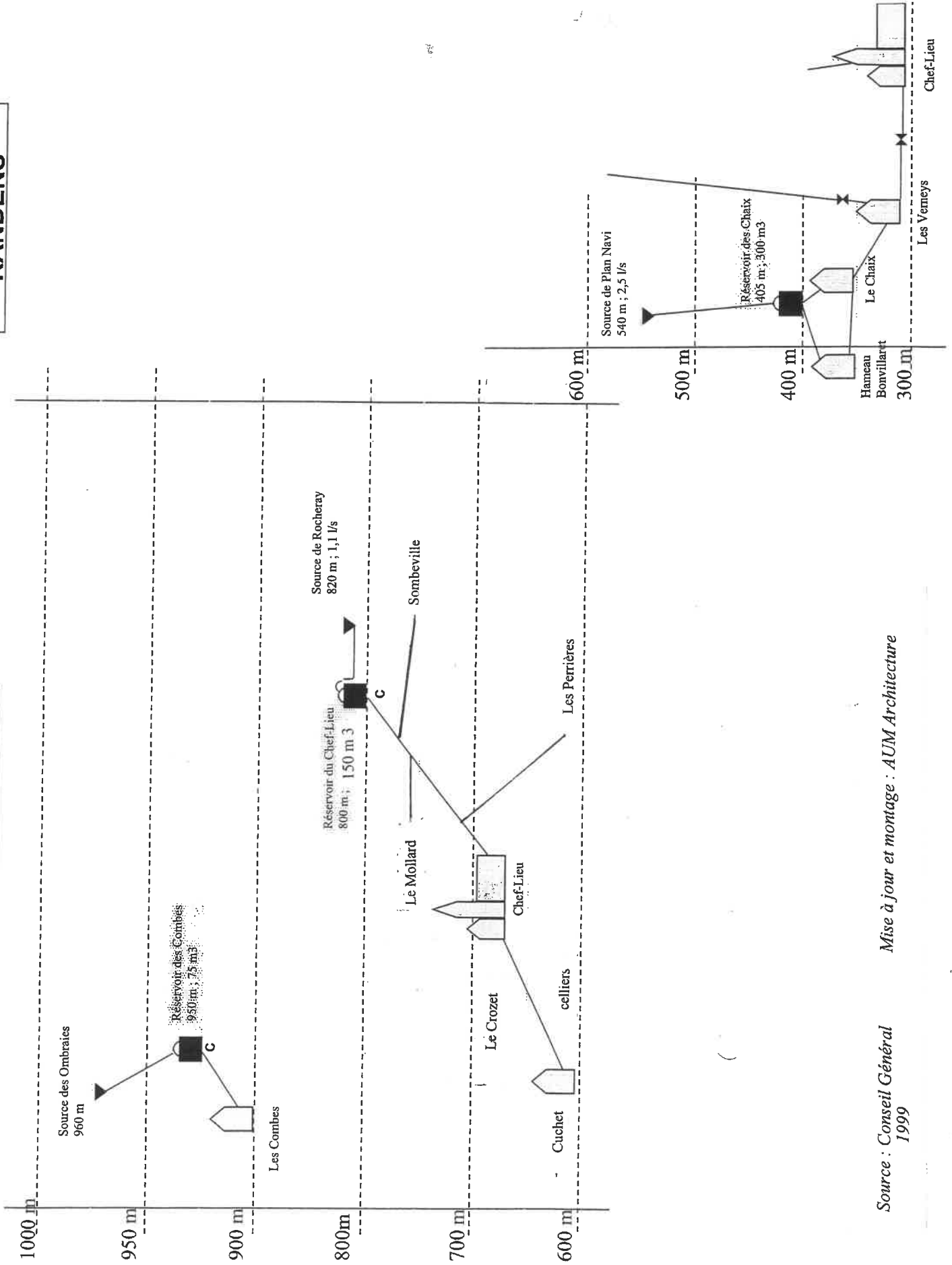
3. Plan Navi (appelé aussi La Perrière, Le Chaix, Fontaine de l'Ane)

La source est située sur la commune de Bonvillard mais le captage est géré par la commune de Randens pour l'alimentation de certains hameaux et une partie du chef-lieu de cette commune (cf schéma page suivante).

Par convention, la commune de Randens s'est engagée à fournir le hameau du Chaix (Bonvillard) à partir de son réservoir des Dumières. Une douzaine d'habitants permanents du Chaix sont en effet alimentés par ce captage.

Le débit relevé le 15.05.1998 était de 2.28 l/s (d'après rapport hydrogéologique).

Sur le plan qualitatif, il s'agit d'une eau très minéralisée avec un taux de conformité à la distribution de 90 %. En 2004, la conformité bactériologique présentait des faiblesses au niveau de la distribution.



Sources privées :

Tous les habitants étant reliés au réseau communal, aucune source privée susceptible d'être captée ne nous a été signalée.

Protection des captages

La protection des captages se fait par l'intermédiaire de "périmètres de protection" immédiats, rapprochés et éloignés. L'aboutissement de la procédure administrative instaure une DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

- Ombrailles et Rocheray :

Les périmètres de protection des sources principales pour l'alimentation en eau des abonnés de la commune ont été établis par F. Jeannolin, hydrogéologue agréé (rapport du 30.06.2000) et officialisés par arrêté préfectoral du 24 novembre 2003. Pour les Ombrailles, ils sont situés sur la commune de Bonvillard (*cf carte précédente et plan de zonage*).

Sur le terrain, les périmètres de protection immédiats ne sont pas matériellement mis en place.

- Plan Navi (Fontaine de l'Ane) :

Les périmètres de protection ont été établis par J.C Carfantan, hydrogéologue agréé, dans son rapport sur les captages de la commune de Randens (07.01.1999).

A notre connaissance, la procédure n'a pas abouti à ce jour.

- Montgrepon :

La source captée de Montgrepon, située à proximité immédiate du ruisseau des Grandes Mouilles, faisant la limite entre Aiton et Bonvillaret, alimente pour partie la commune d'Aiton. Elle est gérée par le Syndicat des Eaux de Chamoux.

Le rapport hydrogéologique, réalisé en juin 1993, est actuellement mis à jour par Mr Rousset (hydrogéologue agréé) afin de mettre en place les périmètres de protection. Vu l'emplacement de la source, le périmètre de protection rapproché (non connu précisément à ce jour – juillet 2005) devrait certainement englober la partie aval du hameau des Combes.

SORTIE RESERVOIR DU CHEF-LIEU :

**RELEVÉ DU COMPTEUR
FAIT PAR L'EMPLOYÉ COMMUNAL**

DATE	HEURE	DUREE	M3	M3/heure
10/04/1999	09h à 10h	1h	10,5	10,5
11/04/1999	11h à 12h	1h	12,5	12,5
12/04/1999	16h à 20h	4h	45,3	11,33
13/04/1999	20h à 7h	11h	101	9,18
12/05/1999	10h à 11h	1h	12,5	12,5
13/06/1999	12h à 14h	2h	29	14,5
17/07/1999	16h à 20h	4h	63	15,75
11/08/1999	16h à 20h	4h	54	13,50
18/09/1999	16h à 20h	4h	49	12,25
16/10/1999	20h à 6h	10h	90	9
17/10/1999	23h à 7h	8h	84	10,5

Réseaux et équipements :

Vu la configuration géographique de la commune, chaque captage est relié à un réseau indépendant, géré par la commune.

Le hameau des Combes est alimenté par l'intermédiaire d'un réservoir de 75 m³.

Le chef-lieu et les hameaux dépendant des captages du Rocheray ont un réservoir de 150 m³ situé à proximité de Sombeville. Celui des Chaix (qui alimente aussi une partie de Randens) est de 300 m³.

En 2000, il y avait 72 branchements domestiques sur la commune.

Sécurité incendie :

Compte tenu du risque moyen, la défense incendie doit être assurée par une réserve de 60 m³/h pendant 2 heures, sans manœuvre de vanne. Chaque poteau doit être capable de fournir 60 m³/h avec une pression minimale de 1 bar (17 l/s).

La commune de Bonvillaret dispose de 12 poteaux ou bornes incendie, répartis dans les villages : Sombeville : 1 Le Mollard : 1 Chef-lieu : 3 Le Chaix : 2 Le Cuchet : 1
Les Cruets : 1 Les Perrières : 2 Les Combes : 1

Les réserves sont d'environ 80 m³ au niveau du réservoir du Rocheray et 20 m³ pour celui des Combes.

Consommation et adéquation ressource / besoin :

Par arrêté préfectoral du 6 mars 1998, la commune est autorisée à facturer l'eau potable aux usagers sur la base d'un forfait. Les abonnés n'ayant pas de compteur, des éventuelles restrictions d'eau seraient difficiles à vérifier en cas de manque d'eau.

Le tableau ci-contre donne des éléments d'information sur la consommation en eau à partir du réservoir principal avec un apport variant de 2.5 l/s à 4.3 l/s, ce qui est en correspondance avec le débit connu des captages du Rocheray (compte tenu des pertes potentielles entre les captages et le réservoir). Cette quantité est suffisante pour les 70 habitants desservis (+40 UGB buvant l'eau du réseau, hors période estivale) et pour une éventuelle population nouvelle.

Par ailleurs, avec un étiage connu de 0.1 l/s, la source des Ombrailles est capable d'alimenter une quarantaine d'habitants aux Combes, ceci à condition que le réseau ne subisse pas de fuites importantes et que les variations de la population estivale ne dépassent pas ce chiffre.

L'alimentation en eau du Chaix est assurée par le captage de Plan Navi et garantie par une convention avec la commune de Randens.

A noter la faiblesse des réserves incendie (sauf pour le Chaix).



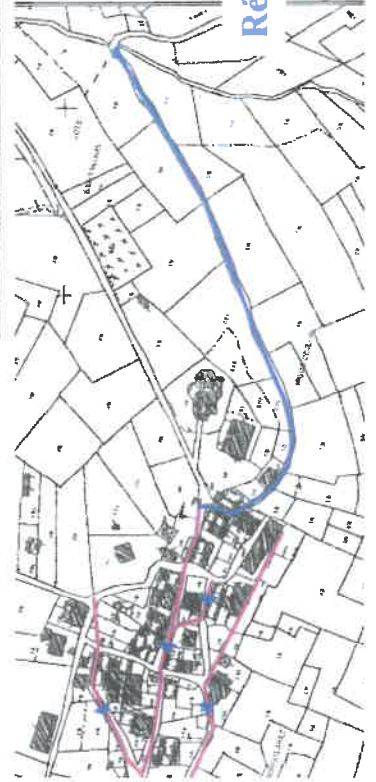
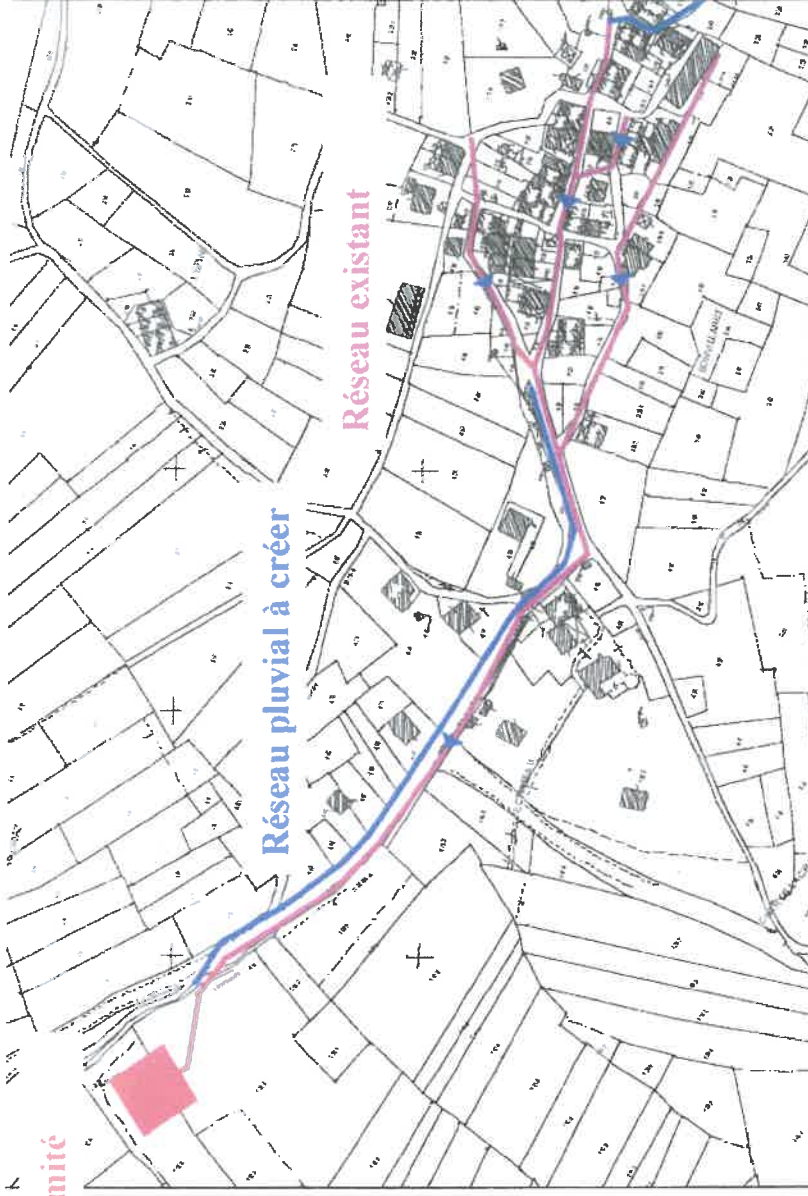
Borne incendie

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – Scénario retenu sur le chef-lieu (SAFEGE Environnement – Mai 2005)

Station de proximité

Scénario n°1 :

Le Chef - lieu



ASSAINISSEMENT :

Dans la situation actuelle, le chef-lieu dispose d'un dispositif de collecte (réseau unitaire) sans traitement terminal. Le hameau des Combes dispose d'un réseau pluvial permettant l'évacuation du trop plein de la fontaine. Il n'y a pas de réseaux dans les autres hameaux.

Présentation du système d'assainissement collectif existant :

Le chef-lieu de Bonvillaret est doté d'un réseau de collecte qui couvre la totalité de la zone agglomérée. Ce réseau, d'une longueur totale de 800 m environ, est principalement unitaire. Il est constitué de 3 branches principales (2 branches hautes en unitaire, 1 branche basse en séparatif) et d'un collecteur unitaire qui leur fait suite.

Il fonctionne gravitairement et est constitué de canalisations en fibrociment Ø500, Ø400, Ø300 et en PVC Ø200, Ø150, Ø100.

Le réseau de collecte se déverse directement dans un fossé à l'Ouest du village, qui aboutit dans l'Arc, à l'aval d'Aiguebelle.

Un diagnostic du réseau d'assainissement du chef-lieu a été réalisé par le bureau d'étude Geoplus en 1995 qui faisait ressortir des entrées d'eau parasites très importantes, représentant environ 99 % de l'effluent total.

Le schéma directeur d'assainissement en cours (SAFEGE Environnement)

Le dossier, repris dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, a complété les analyses et orientations (y compris carte d'aptitude des sols):

Scénarii d'assainissement collectif :

Après analyse exhaustive des hameaux, les scénarii d'assainissement collectif ont été étudiés sur deux hameaux compte-tenu :

- des orientations de la municipalité (hameaux les plus importants non équipés en dispositif de traitement),
- de la densité de l'habitat : maisons contiguës et sans terrain disponible pour la mise en place de filières individuelles même tronquées ou compactes,
- de l'urbanisation.

Après reconnaissance du site et étude détaillée, les scénarii ont été élaborés afin d'avoir une vision exhaustive des solutions sur la commune.

- Scénario 1 :
création d'une station de traitement pour le chef-lieu (capacité 100 EH, type lits à macrophytes, surface nécessaire 700 m²). Le réseau unitaire existant étant conservé et aménagé comme préconisé par la société d'étude Geoplus : détournement des rejets des fontaines, étanchéification du réseau existant, création d'un déversoir d'orage en amont de la station...
- Scénario 2 :
création d'un réseau d'eaux usées et d'une station de traitement de proximité (filtre à sable vertical drainé – capacité 20 EH – 60 m²) pour le hameau des Combes

Sur la base de ces deux scénarii, la commune s'est positionnée. Le principe est retenu de l'assainissement collectif uniquement pour le chef-lieu.

Ce choix est cohérent avec ses capacités financières et avec le fait que le hameau des Combes regroupe essentiellement des résidences secondaires.

GESTION DES DECHETS

Tout comme ceux des 61 autres communes de la vallée de la Maurienne, allant de Aiton à Bonneval sur Arc, les déchets sont gérés par le SIRTOMM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne).

Pour Bonvillaret, le ramassage des ordures ménagères se fait une fois par semaine par bacs roulants disposés dans chaque quartier d'habitations.

Après transport par camions, le traitement est en principe assuré par incinération par les services de Chambéry métropole sur le site de Chambéry-Bissy.

Actuellement, la mise aux normes du four fait que les déchets sont transportés sur différents autres sites.

Le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs spéciaux : un pour le verre, un multi-matériaux (carton, papier, métal, certains plastiques...).

Par ailleurs, le territoire communal accueille la déchetterie mise en place à l'échelle de la "communauté de communes Porte de Maurienne" (+Epierre). Celle-ci est proche d'une décharge de déchets inertes (autorisée depuis Octobre 2001, classe III) susceptible d'accueillir 5 000 m³ de matériaux sur une surface de 2 400 m². Ces deux installations sont situées dans la vallée de l'Arc.



Bacs de ramassage



Déchetterie



Dépôt déchets inertes

BILAN ET ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La principale caractéristique de la commune sur le plan de l'environnement est la forte présence de la forêt sur pente relativement forte qui domine la vallée de l'Arc. Après l'abandon de l'agriculture à caractère autarcique, des friches forestières ont envahi les espaces autrefois ouverts autour des villages et des celliers. Une partie de la forêt (communale et domaniale) est gérée par l'ONF. A noter que la forêt pourrait avoir un potentiel économique important au niveau local.

Mise à part la présence de la déchetterie intercommunale et la décharge de classe III pour les gravats, l'une et l'autre utiles à la gestion des déchets, la plaine de l'Arc quant à elle a conservé un caractère naturel extrêmement intéressant au sein d'une vallée de Maurienne très aménagée.

La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 qui a été repérée, intitulée "Cours aval de l'Arc, de Saint-Alban les Hurtières à Chamousset" concerne la ripisylve de l'Arc. Sur Bonvillaret, il s'agit d'un boisement intéressant qui, cependant, a perdu son caractère humide du fait d'une baisse de la nappe phréatique. Mais on notera qu'il côtoie une grande étendue de prairie naturelle qui mérite d'être conservée en tant que telle, sans remblaiement.

Sur le plan des risques naturels, sont à mentionner :

- les abords escarpés des torrents qui, par endroit, forment de véritables ravins : il est nécessaire que les futures constructions soient éloignées d'au moins 10 mètres à partir du haut des berges des ruisseaux
- les zones inondables de la vallée de l'Arc, à ce jour encore mal connues au niveau de Bonvillaret, mais sans enjeux d'urbanisme : par précaution et en l'absence de PPRI, tout éventuel aménagement devrait se trouver à 50 mètres au moins du bord des berges de l'Arc
- les chutes de pierres pouvant affecter la RD 72 au niveau de la déchetterie
- le glissement de terrain a priori stabilisé (mais pouvant se réactiver ?) entre le Mollard et Sombeville.

Dans le domaine de l'eau, l'assainissement, qui vient de faire l'objet d'un schéma directeur, est un enjeu important pour la commune dont les moyens sont limités. Le mode de traitement prévu pour le chef-lieu est une station macrophyte.

L'alimentation en eau est globalement correcte. Cependant, la qualité reste à surveiller au niveau de la distribution et au niveau de la poursuite de la procédure pour la mise en place des périmètres de protection concernant la source de la Fontaine de l'Ane (gérée par la commune de Randens), au lieu-dit "Plan Navi". Pour les captages des Ombraines et du Rocheray, les périmètres de protection immédiats restent à matérialiser.

Le débit connu des Ombraines ne permettrait pas une augmentation trop importante de la population touristique estivale des Combes, d'autant que la réserve incendie est limitée à 20 m³.

2^{ème} PARTIE :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- 1. SOCIO-ECONOMIE ET
FONCTIONNEMENT GENERAL**
- 2. ANALYSE PAYSAGERE,
URBAINE ET ARCHITECTURALE**

2ème PARTIE :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**1. SOCIO-ECONOMIE
ET FONCTIONNEMENT GENERAL**

- Situation et tendance démographique
- Situation et tendance en matière de logements
- Population active
- Activités économiques
- Equipements et services
- Transports, déplacements

SITUATION ET TENDANCE DEMOGRAPHIQUE

Population totale	1561	1801	1861	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004
	550	442	599	179	175	141	103	70	68	69	85

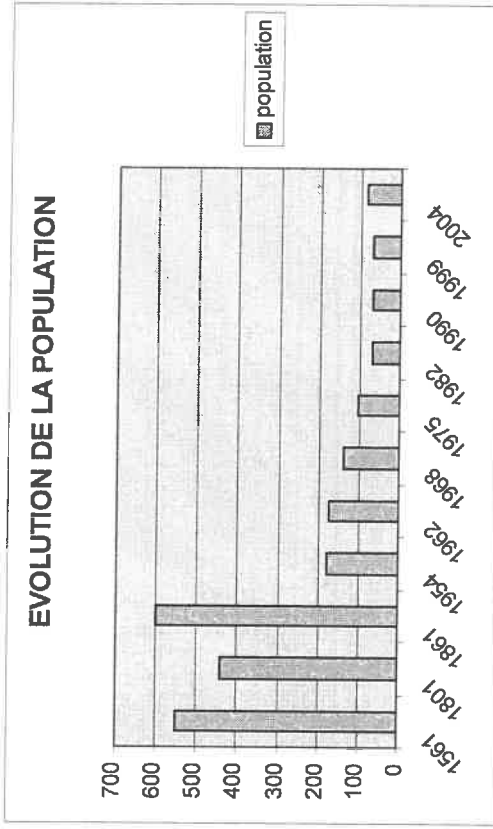
Evolution de la population :
Après une longue période de baisse de la population, la commune connaît un revirement récent avec un redressement de la courbe de l'évolution démographique. En 2004, on comptait 85 habitants, soit 16 habitants de plus qu'en 1999. (à noter que la commune a accueilli jusqu'à 600 habitants en 1861)

Répartition de la population par hameaux :

Le chef-lieu accueille plus de la moitié de la population. Ensuite le hameau du Chaix facilement accessible depuis la vallée. Le hameau des Combes, isolé du reste du territoire, regroupe surtout des résidences secondaires.

2004	La population par hameau	Résidences secondaires
- Chef-lieu :	49	12
- Le Chaix :	12	2
- Les Perrières :	7	4
- Sombeville :	5	8
- Les Combes :	4	15
- Le Cuchet :	3	
- Le Mollard :	2	8

source : Commune



Evolution solde naturel / solde migratoire :

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux de natalité ‰	1.62	-	8.11
Taux de mortalité ‰	29.14	18.07	19.46
Taux variation annuel solde naturel	-2.75	-1.81	-1.14
Taux variation annuel solde migratoire	-2.59	+1.47	+1.30
Taux variation annuel total	-5.34	-0.36	+0.16

Evolution de la taille des ménages :

La taille moyenne des ménages diminue puis augmente entre 1999 et 2004 :
1968 : 3.3 1975 : 2.7 1982 : 2.4 1990 : 2.0 1999 : 1.9 2004 : 2.2

Population par âge :

	1982	1990	1999
0 - 19 ans	11	9	6
20 - 39 ans	13	12	12
40 - 59 ans	17	16	20
60 - 74 ans	20	21	18
75 ans et +	9	10	13
TOTAL	70	68	69

SITUATION ET TENDANCE EN MATIERE DE LOGEMENTS

L'évolution récente constatée de la population se retrouve dans la structure des logements..

Evolution du nombre de logements :

Du RGP 1999, il ressort :

- un nombre de 36 résidences principales, dont 4 logements locatifs
- une forte proportion de résidences secondaires (près de la moitié des logements)

En 2004 : - le nombre de résidences principales est passé à 39
 - le nombre de logements vacants à 0.

Evolution récente : on note une reprise depuis 1999, en témoigne le rythme des permis de construire, et notamment les réhabilitations qui représentent une part plus importante et plus régulière que les constructions neuves. Ces nouvelles données témoignent de l'évolution du contexte communal et d'une nouvelle attractivité de la commune.

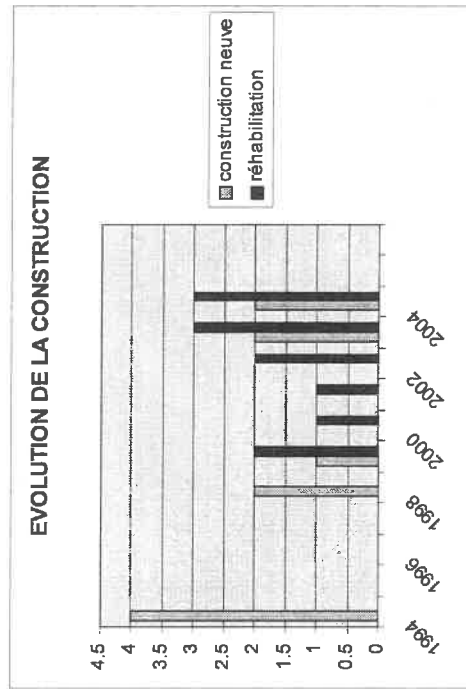
Questionnements pour le futur :

il existe encore un potentiel réhabilitable dans les hameaux et un nombre important de constructions isolées, dont des celliers, dont l'évolution reste à définir

Evolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2004
Résidences principales	43	38	29	34	36	39
Résidences secondaires	7	14	32	41	35	34
Logements vacants	6	10	0	4	4	0
TOTAL	56	62	61	79	75	73

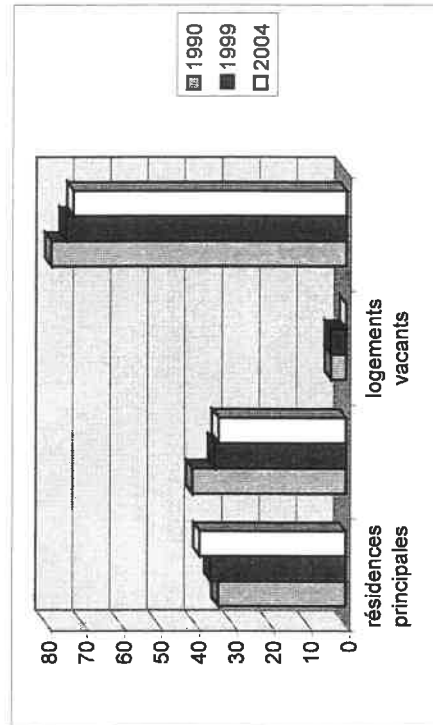
Source : RGP



Evolution du nombre de permis de construire autorisés :

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Constructions neuves	3	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	2
Réhabilitations	0	0	0	0	0	2	1	1	2	3	3	3
Résidences secondaires												

Source : commune



Caractéristiques des résidences principales :

	2004	1999
Ensemble des résidences principales :	39	36
- Part des propriétaires (%)	87.2	72.2
- Part des locataires (%)	10.3	11.1
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	51.3	58.3
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	10.3	///

Source : INSEE, enquête annuelle de recensement 2004 - RP99 - Exploitation principale

POPULATION ACTIVE

L'augmentation de la population s'accompagne naturellement de l'augmentation de la population active et de la diminution du taux de chômage.

Taux de chômage en : 1999 2004
- commune : 14.8 % 7.7 %
- département : 9.3 %

Les lieux d'emplois principaux sont liés aux bassins de proximité : Montmélihan, Aiguebelle, La Chambre.

	1975	1982	1990	1999	2004
Population active	36	29	23	27	39
Population active occupée dont travail dans la commune	35 7	29 1	21 3	23 0	36 36

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

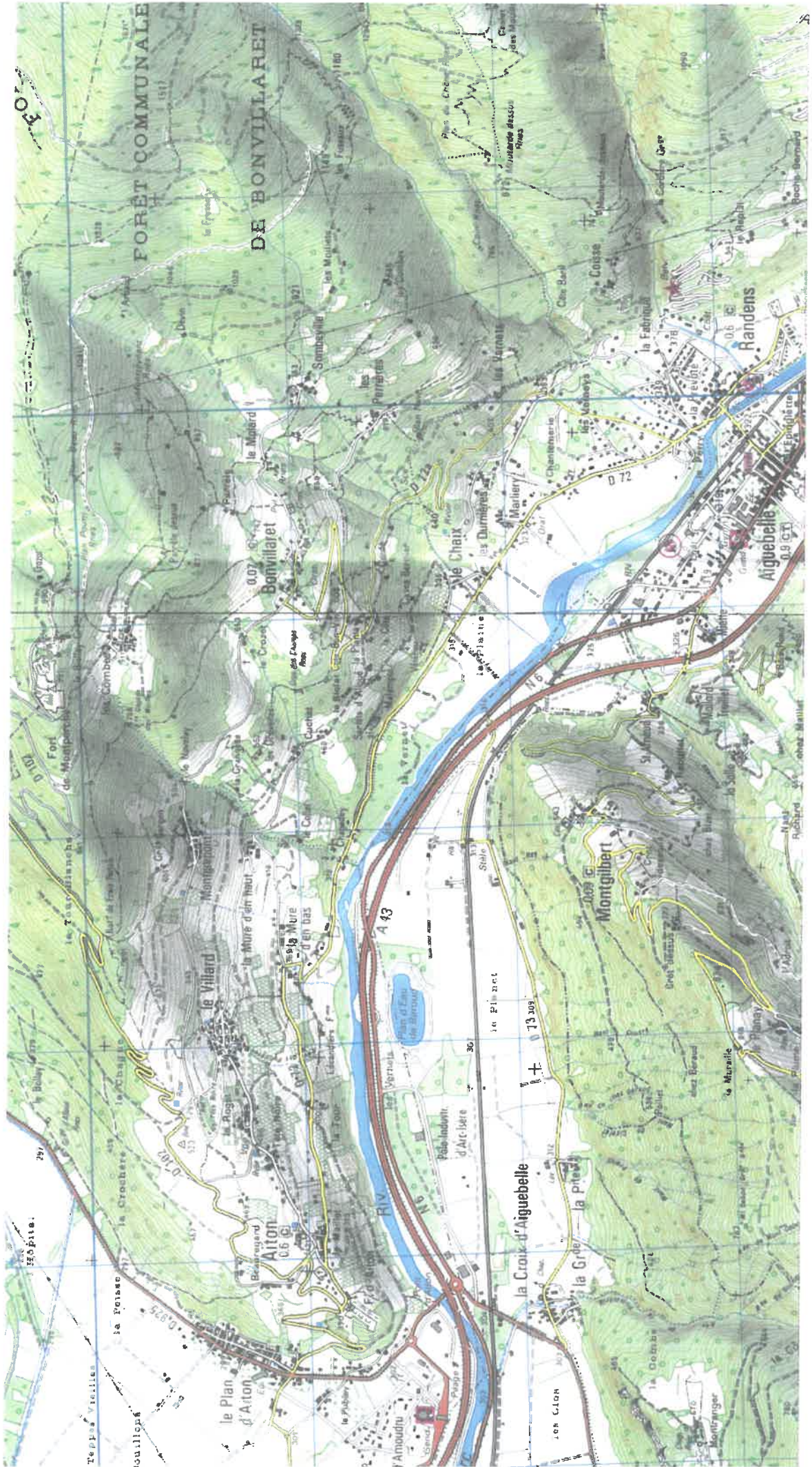
Le RGP de 1999 signale un nombre de 8 emplois sur la commune.

Les entreprises présentes sur la commune : maçonnerie, architecte, entreprise de nettoyage.

Concernant l'agriculture :

La commune signale que subsistent deux éleveurs laitiers sur Sombeville.

La SAU communale représentait 124 hectares en 2000 (voir carte agricole page 63 et 64).



EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le chef-lieu regroupe les équipements publics : mairie, église, cimetière. Il n'y a pas d'équipement scolaire. Les enfants de la commune sont scolarisés à Aiguebelle ou Randens. Pour 2004, 7 enfants étaient scolarisés sur ces deux communes. Il n'y a pas de ramassage scolaire.



TRANSPORT, DEPLACEMENTS

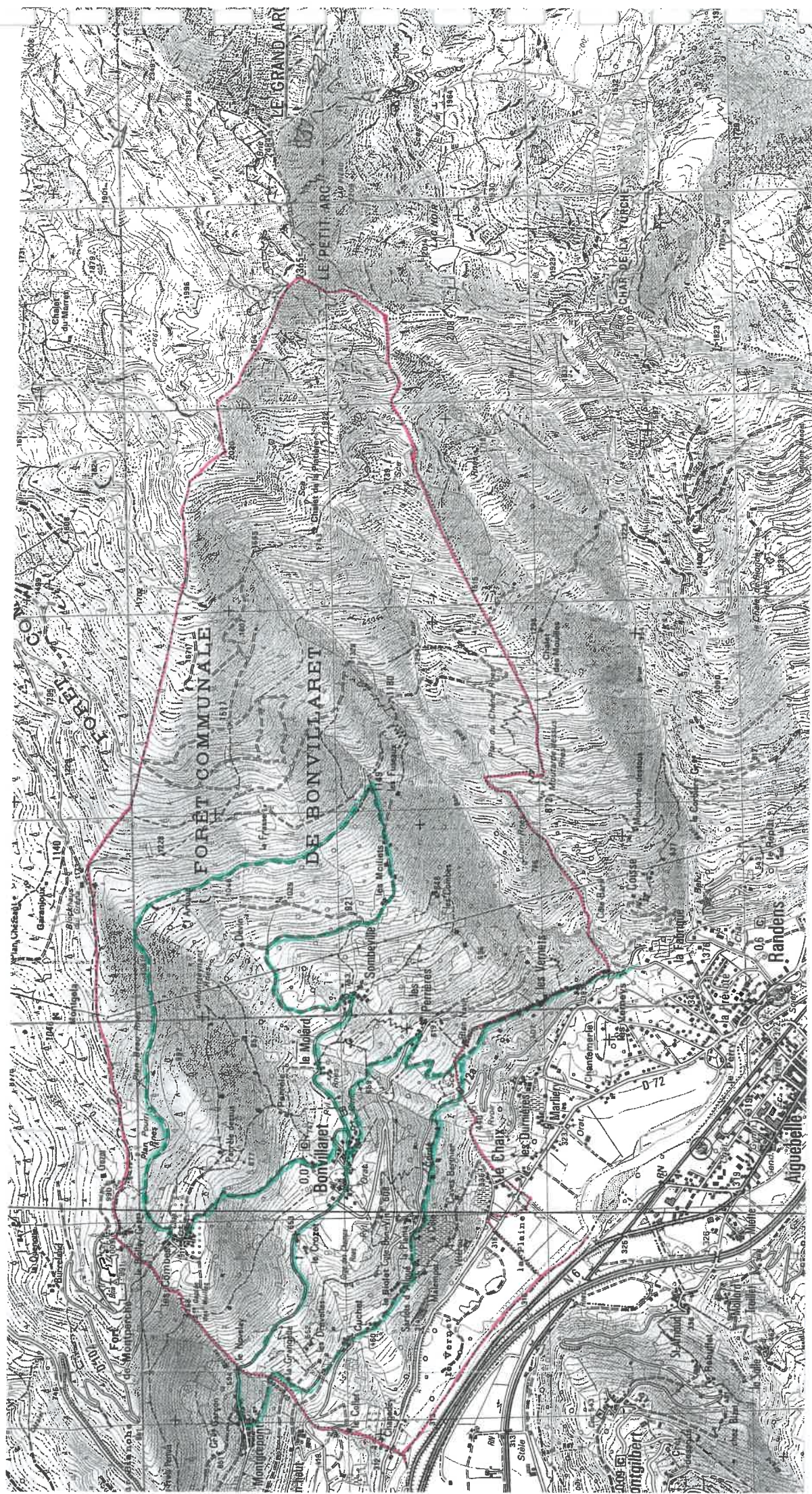
La partie aval du territoire est traversée par la RD 72 qui relie Aiton à Randens. Cette route dessert le hameau du Chaix. La circulation y est rapide et le croisement avec la voie de desserte du Chaix pourrait être sécurisée. Le chef-lieu est accessible principalement par la RD 72a à partir de Randens, et également à l'ouest par la route en balcon qui dessert le hameau du Villard sur Aiton.



Le hameau des Combes est desservi par la RD 102. Il reste isolé par rapport au reste du territoire communal.

SENTIERS BALISES CONNUS

(source : Association d'animation du canton d'Aiguebelle)



SENTIERS DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le territoire communal présente un potentiel intéressant pour la promenade et la randonnée pédestre, au départ de la plupart des villages, en suivant d'anciens itinéraires de liaison intervillage.

Certains de ces itinéraires, dits de "petite randonnée" ont été retenus dans le "Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée" (PDIPR) ; il s'agit des itinéraires suivants :

- Vignes et Côteaux
- Circuit des Hameaux et des Hommes
- Liaison Bonvillaret Montsapey
- Circuit de la montagne des Mouilles.

D'autres itinéraires existent, notamment pour relier l'alpage de la Platière.

A noter aussi la liaison Bonvillaret – Randens par les Vernets.



Sentier dans les vignes



Panneau aux Perrières



Signalétique selon la charte départementale

2ème PARTIE :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**2. ANALYSE PAYSAGERE, URBAINE
ET ARCHITECTURALE :**

- Repères archéologiques et historiques
- Cadre général : la fermeture des paysages
- Entretien de l'espace : l'agriculture aujourd'hui
- Un patrimoine paysager à sauvegarder : les vignes
- Analyse des groupements bâtis
- L'identité architecturale locale

REPERES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES

PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

(source DRAC Rhone-Alpes / Service régional de l'archéologie / M.P.F. / novembre 2004)

Aucune trace d'occupation humaine antérieure au Moyen Age n'est actuellement connue sur le territoire de la commune de Bonvillaret.

L'église de Bonvillaret est mentionnée pour la première fois en 1019. Presque ruinée, elle fut reconstruite en 1834. A l'époque moderne, elle est dédiée à Saint Michel. Sur le cadastre sardé (voir plus loin), elle figure environnée du cimetière paroissial.

En 1173, une famille de Bonvillaret fait une donation à la chartreuse de Saint-Hugon. Ce lignage seigneurial est encore mentionné au 13^e siècle. Son implantation correspond à la **maison forte de Crozet** qui conserve **les restes d'une tour cylindrique** (tout de Bonvillaret).

Des recherches minières furent entreprises à Bonvillaret par La Compagnie Anglaise au 18^e et 19^e siècles et poursuivies par les Grange de Randens. Une **petite mine de plomb** aurait fonctionné au 19^e siècle. L'ensemble des **vestiges d'exploitation minière** (puits et galeries d'extraction ou de recherche, bâtiments, installations diverses de traitement du minerai et amas de déchets) sont de nature archéologique.

Il faut souligner enfin l'existence **d'une grotte à légende**, la grotte des Failles ou des Fées, à La Frasse. Ce recensement du patrimoine archéologique de la commune à l'état des connaissances actuelles. Il est susceptible d'évolution.



Versant d'Aiton et Bonvillaret
Vue depuis Montgilbert

REPERES HISTORIQUES

(d'après "histoire des communes de Savoie, Philippe Paillard, Michel E. Brocard, Lucien Lagier-Bruno, André Palluel-Gaillard-1982)

Bonvillaret, qui signifie sans doute "**bon village**" (en patois on dit Bonlaret), est situé à mi-pente entre Aiguebelle et le fort de Montperché. La commune jouit d'un climat assez doux, l'hiver étant peu rigoureux. Par contre, les orages peuvent y être violents et dévastateurs et la grêle n'est pas rare.

En 1899, un violent orage s'abattit sur le hameau des Combes qui fut à moitié détruit par la foudre.

Bonvillaret est une commune ancienne. La peste de 1630 et le choléra de 1865 y firent de nombreuses victimes. En 1861, la commune était peuplée de 600 habitants. Même si la vie était difficile, selon nos critères actuels, cela prouve le potentiel agricole du territoire et ses capacités en eau.

A la veille de la Révolution, le seigneur du lieu était le baron de Vidonne qui vendit le château féodal au syndic en 1814. En redescendant de Bonvillaret sur Aiton, on aperçoit une construction avec tour, reste du château ?

L'église actuelle date de 1834 ; l'église ancienne dont la date de construction est inconnue était à la Révolution complètement en ruine et faisait partie de celles qui en Maurienne exigeaient le plus de réparation.

Le bâtiment construit sur plan triflé, est placé sous le vocable de Saint-Michel Archange. Le maître autel et trois retables sont du XIX^e siècle. Le tableau central représente Saint-Michel entouré de statues en bois doré de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Malgré les ressources du sous-sol, assez riches, qui prolongent les gisements d'Argentine et d'autres filons de Basse Maurienne, l'économie de la commune a gardé un caractère agricole jusqu'à la moitié du XX^e siècle ; la terre produisait céréales, légumes, châtaigniers, fruits (pommes) et vins de bonne qualité ainsi que le maïs. Des vignes bien entretenues sont encore présentes au Chaix, mais la plupart de celles qui existaient autrefois au niveau des celliers sont abandonnées.

L'élevage des ovins a toujours été assez poussé à Bonvillaret, mais il n'y a pas de véritables chalets dans la commune. Au Petit Arc, existe une montagne dite "**Montagne des Bœufs**" (chalet de la Platière) qui n'était utilisé que pour ce bétail.

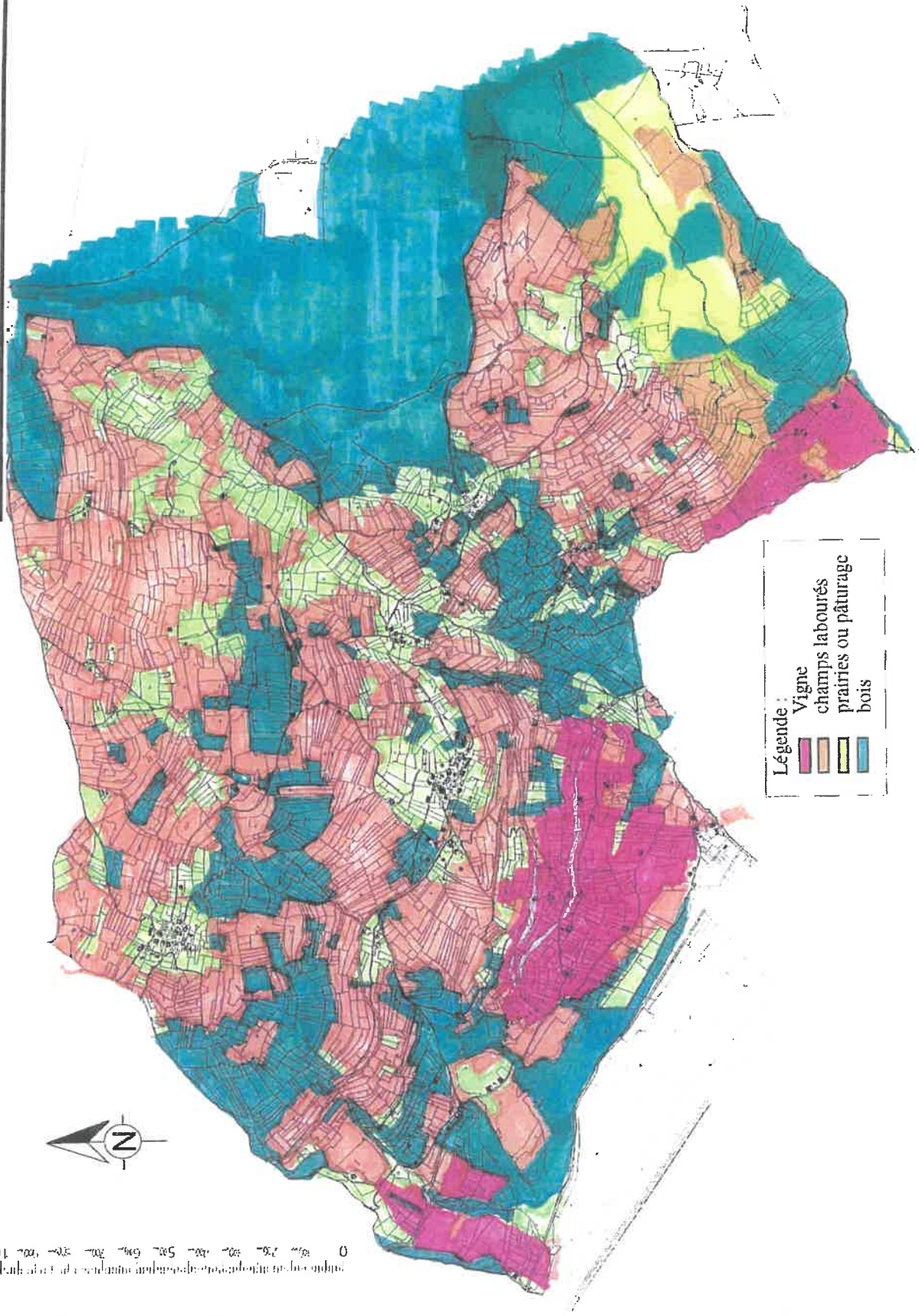
La forêt enfin, est source de profit et alimente surtout les usines de pâte à papier.

Au XIX^e siècle, la commune vécut en autarcie ; il y avait peu d'artisans. Au hameau du Chaix sur les ruisseaux réunis du Mollard et des Perrières, travaillaient autrefois des moulins à farine qui étaient les seuls du pays à produire de la farine blanche. Les habitants fabriquaient eux-mêmes des pâtes alimentaires connues dans le pays sous le nom de taillerins. A part cette modeste activité, il y avait aussi une scierie sur le ruisseau de Bonvillaret, au Chaix. Un peu plus haut, existait un battoir à huile.

Le sous-sol ne paraît guère avoir été exploité malgré ses possibilités. Les seules ressources véritablement exploitées étaient les **ardoises au lieu-dit Chapedey**, une carrière de **gypse rouge** qui servait aux besoins locaux d'amendement des prairies artificielles et, au moins au siècle dernier, une petite mine de plomb.

Bonvillaret : Occupation de l'espace en 1730

0 100m 200m 300m 400m 500m 600m 700m 800m 900m 1000m



Légende :

- Vigne
- champs labourés
- prairies ou pâturage
- bois

CADRE GENERAL : LA FERMETURE DES PAYSAGES

Le cadastre "sarde" de 1730, dont Bonvillaret et les communes savoyardes ont la chance inestimable de disposer, est un outil exceptionnel pour :

- visualiser les paysages du 18 e siècle sur le territoire de la commune,
- mieux comprendre l'organisation du système agro-pastoral qui a déterminé la structure de ces paysages,
- mesurer l'ampleur des transformations qui les ont affectés durant les dernières décennies.

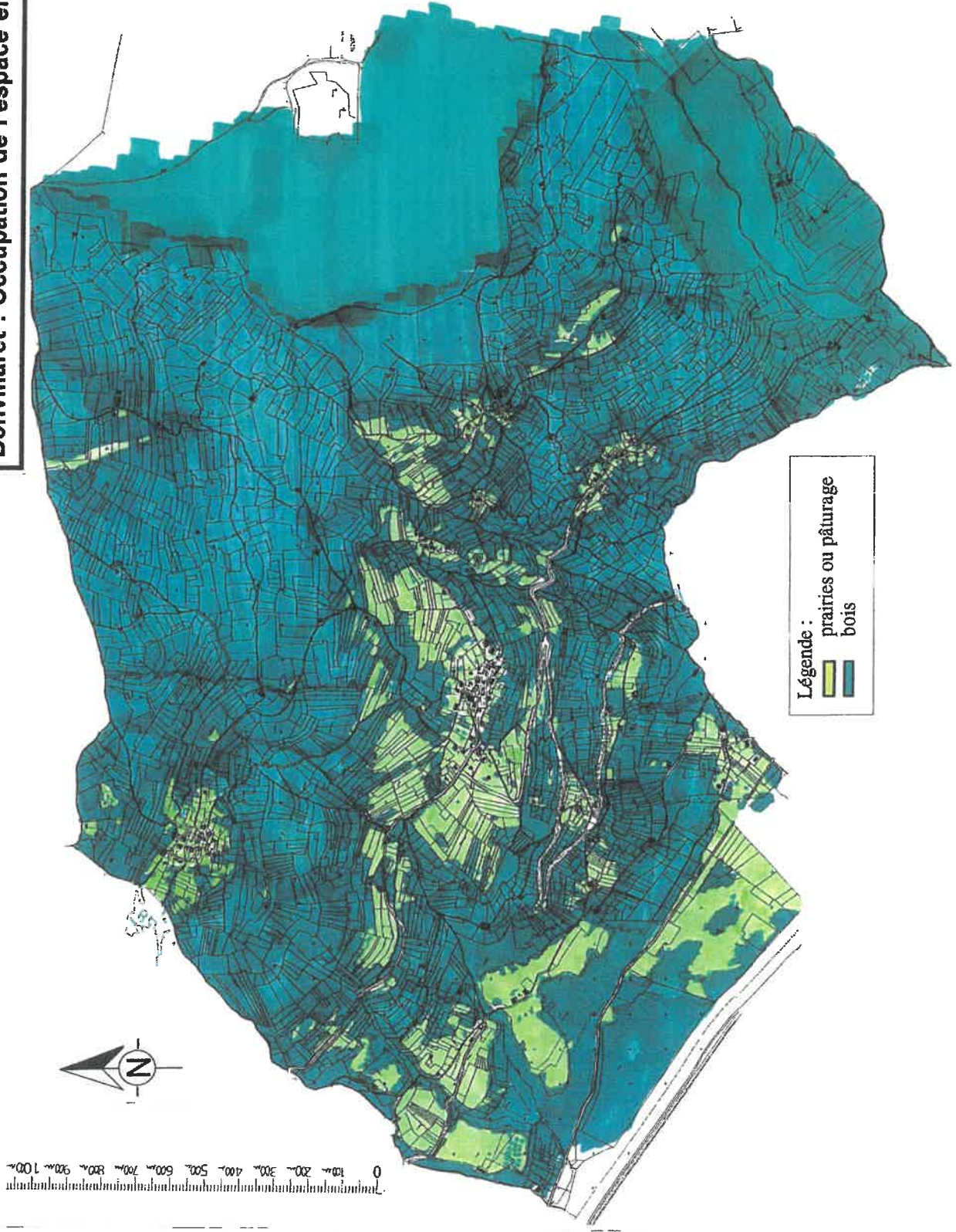
Au 18^e siècle, les 888 ha de la commune Bonvillaret se partagent, comme dans la majorité des communes savoyardes, entre :

- champs labourés,
- vignes,
- prairies et pâturages,
- bois et forêts.

L'analyse du cadastre "sarde" de Bonvillaret permet de dégager certaines spécificités communales :

- **La partie supérieure est parsemée de nombreux bâtiments isolés**, dispersés parmi les champs labourés et les pâturages ; bâtiments que l'on retrouve sur les feuilles de cadastre d'aujourd'hui, mais réduits, sur le terrain, à l'état de ruine, enfouies dans les bois. Il s'agit pour l'essentiel de grange/écurie qui permettait le stockage du foin et la consommation sur place par le bétail. Ceci économisait la descente du foin vers les hameaux ; dans certains bâtiments on trouvait parfois une pièce d'habitation sommaire, pour l'abri occasionnel des hommes venant soigner le bétail ou effectuer d'autres travaux agricoles.
- **Trois secteurs homogènes de vignobles apparaissent de façon spectaculaire en 1730** : Le Cuchet/le Collet, Les Vernets et le grand vignoble s'étirant du Chaix aux abords du chef-lieu. Sur ce dernier la toponymie atteste de la vocation viticole du site en mentionnant les noms de "Sartot d'Alloué", "Côte Bonvin", "Caves Berthier", "Le Chaix".
- **La "Mappe" de 1730 fait figurer assez systématiquement des arbres autour des champs labourés** (dessins d'arbres autour des parcelles, différents des symboles utilisés pour indiquer habituellement les bois ou forêts). L'abondance actuelle des châtaigniers, dont beaucoup de gros arbres a priori greffés, porte à croire qu'un usage ancien associait labours et culture du châtaignier.
- Sans doute découlant des trois "particularismes" précédents, **le morcellement du parcellaire est déjà bien visible sur la Mappe de 1730. Il s'est considérablement amplifié par la suite** (+ 107,30 % entre 1728 et 1960 - d'après Placide Rambaud) pour atteindre en 1960 un total de 4 872 parcelles, soit une moyenne par parcelle de 0,12 ha (si on déduit de la surface prise en compte la forêt communale).

Bonvillaret : Occupation de l'espace en 2001



Ces spécificités expliquent sans doute le caractère si spectaculaire de la déprise à Bonvillaret qui s'est traduite par un reboisement presque complet du territoire communal.

- **La coexistence, sans doute traditionnelle, du châtaignier et des terrains labourés a peut-être accéléré le reboisement de la partie haute de la commune.**
- **L'abandon des vignes a engendré un reboisement rapide des parties basses.**
- **La complexité du foncier a accentué le processus de déprise, contraignant les projets d'extension des exploitations restantes.**

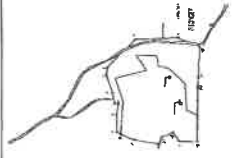
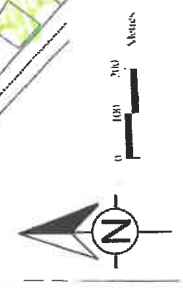
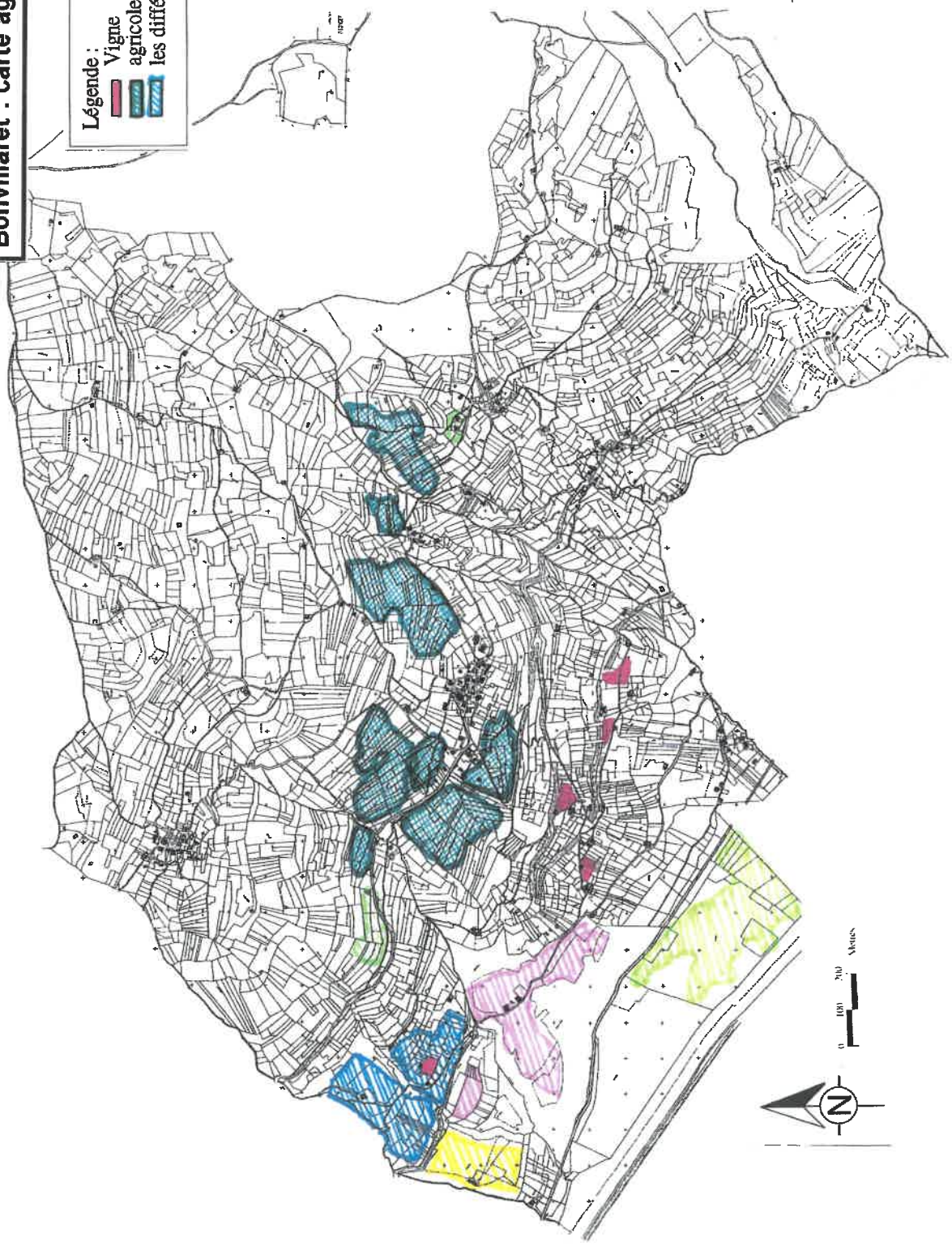
La comparaison de la carte de 1985 (réalisée à l'occasion de l'élaboration de la réglementation des boisements de la commune et mise en annexe du présent rapport) et de la carte ci-contre, réalisée d'après la dernière orthophoto de l'IGN (2001), est particulièrement inquiétante. Elle montre que **le processus de reboisement menace maintenant les quelques espaces encore ouverts de la commune. Tous les groupements bâtis, y compris le chef-lieu, semblent devoir être à court terme "engloutis" par les bois.**



la commune de **Bonvillaret**
vers 1960

Bonvillaret : carte agricole en 2005

Légende :
Vigne
agricole morcellé
les différentes exploitations



ENTRETIEN DE L'ESPACE : L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI

En 1955 (*), la commune de Bonvillaret comptait 41 exploitations agricoles se répartissant 234 ha de terres agricoles cultivées (dont 35 ha de terres labourées et 7 ha de vignes).

On recensait sur la commune 143 bovins (contre 633 en 1929) et 89 ovins (contre 1 675 en 1929). La surface cultivée par travailleur était de 2,8 ha.

Aujourd'hui, on ne compte plus qu'un exploitant agricole mono-actif, résidant sur la commune (Sombeville) et deux exploitants double-actifs. Quelques propriétaires continuent à entretenir leurs parcelles (prés et vignes) sans avoir le statut d'exploitant et un exploitant installé sur la commune voisine d'Aiton exploite des terres à Bonvillaret. Ceci représente total de terres agricoles utilisées de 120 ha.

Le cheptel communal s'est réduit à une cinquantaine de bovins (dont 40 laitières) et une trentaine d'ovins.

Les différentes exploitations se caractérisent comme suit (voir carte ci-après) :

- L'exploitant mono-actif de Sombeville (en hachuré vert pâle sur la carte) utilise les terrains plats du bas de la commune, une partie des espaces ouverts autour du chef-lieu et du Mollard, morcelés entre plusieurs propriétaires (en hachuré vert foncé sur la carte) et inalte son troupeau sur la "montagne (communale) des Boeufs" à La Platière, du 20 Juin au 10 Octobre.
- L'exploitant double actif, implanté au Cuchet (en hachuré bleu sur la carte), ne possède pas de bétail, mais fauche et entretient les terres agricoles autour de sa maison.
- Même chose pour les propriétaires de la "Ferme du Cuchet" (en hachuré rose sur la carte)
- L'agriculteur double actif, implanté au chef-lieu, possède lui un troupeau d'une trentaine de brebis et utilise les terrains morcelés autour du chef-lieu et du Mollard (en hachuré vert foncé sur la carte).
- L'exploitant d'Aiton fait pâturer ses brebis au Collet (en hachuré jaune sur la carte)

Il convient de souligner que 5 propriétaires continuent à exploiter leurs parcelles de vigne.

(*) sources Placide RAMBAUD : "Les transformations d'une société rurale, La Maurienne (1561-1962)" Armand Colin, Paris, 1964

UN PATRIMOINE PAYSAGER A SAUVEGARDER : LES VIGNES

Des grandes surfaces de vigne du 18^e siècle, dont l'emprise était encore si visible au milieu du 20^e siècle, il ne reste aujourd'hui pratiquement plus rien, mis à part de nombreux celliers (pour beaucoup transformés en résidences secondaires) et l'effort méritoire de cinq propriétaires qui continuent à entretenir leurs parcelles de vigne en maintenant une tradition séculaire.

En 1955, on comptait 7 ha de vignes à Bonvillaret ; en 1979, il n'en restait plus que 3 ha qui se réduisirent à 1 ha en 1988.

En 2000, le travail des viticulteurs de Bonvillaret n'est même plus pris en compte par le Recensement Général Agricole qui mentionne **0 ha de vigne** à Bonvillaret.

Néanmoins, un itinéraire de petite randonnée (PDIPR) « Vignes et coteaux » traverse la commune.

Le patrimoine viticole (bâti + paysages) de Bonvillaret semble voué à une très prochaine disparition, si une **action spécifique de réhabilitation du vignoble (Aïton + Bonvillaret + Randens)** n'est pas mise en oeuvre rapidement.



*Imbrication
du bâti viticole*



Cellier et sa tonnelle



Pécher de vigne dans la vigne



Reliques viticoles (vignes et osiers)

ANALYSE DES GROUPEMENTS BATIS

L'analyse urbaine a été réalisée sous forme fiches traitant les principaux groupements bâtis de la commune :

- le chef-lieu,
- Le Chaix,
- Les Perrières,
- Sombeville,
- Le Mollard,
- Les Combes.

Ces fiches présentent sous forme synthétique les principales caractéristiques des différents hameaux : évolution historique, circulation, orientation des faîtages, localisation des éléments patrimoniaux, etc...

Il convient de souligner que n'ont pas été traités spécifiquement dans les fiches suivantes :

- le site du Cuchet qui ne comprend que quelques bâtiments dispersés,
- les celliers viticoles répartis sur tout le bas de la commune du Cuchet aux Vernets,
- les bâtiments dispersés sur la partie haute de la commune (le plus souvent des ruines enfouies dans les bois),
- le chalet d'alpage communal de la Platière.



Sous la "Maison de la voûte" au chef-lieu

LE CHAIX

Echelle des 3 cartes et de la photo aérienne = 1/5 000 ème

En haut/gauche : carte détail du Cadastre sarde de 1730

En bas/gauche : carte Structure du groupement

Légende : - en rouge = parcelles bâties et chemins de 1730

- en vert pâle = constructions récentes

- en marron clair surfaces boisées

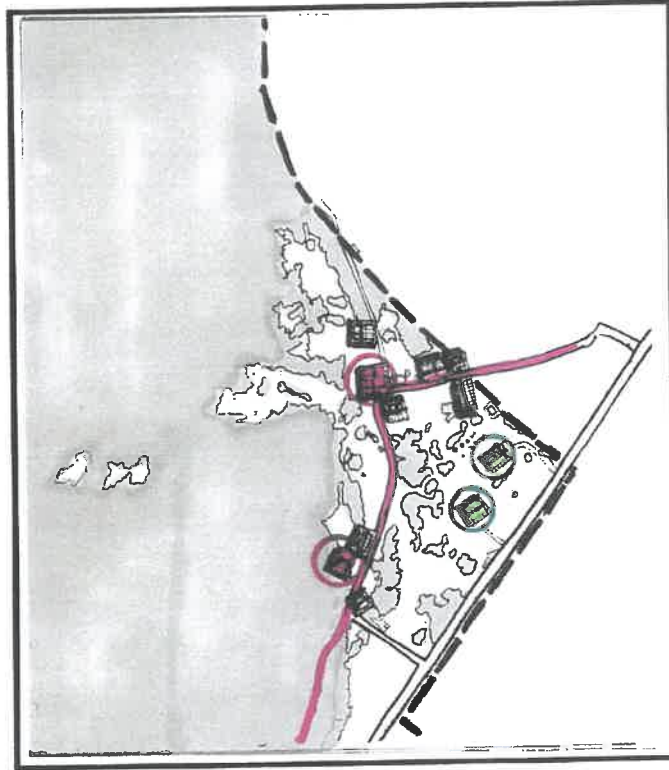
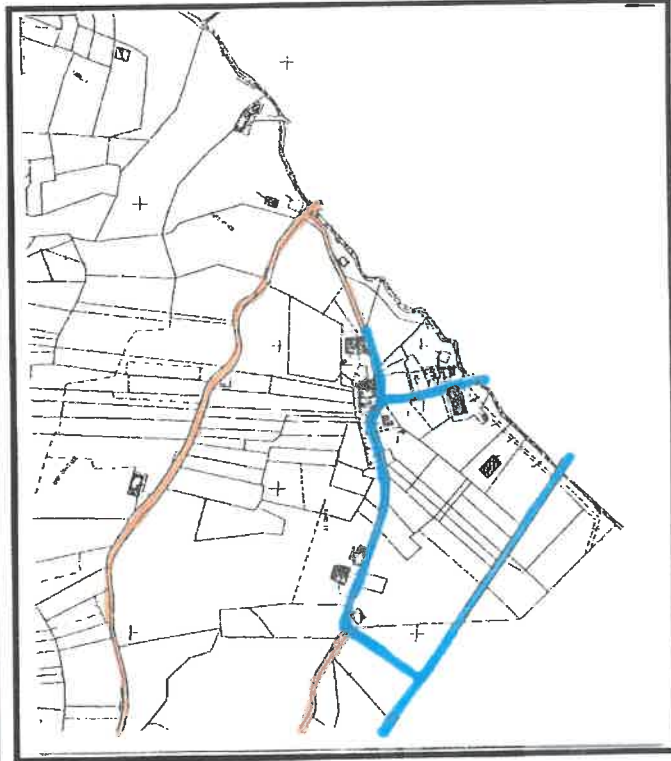
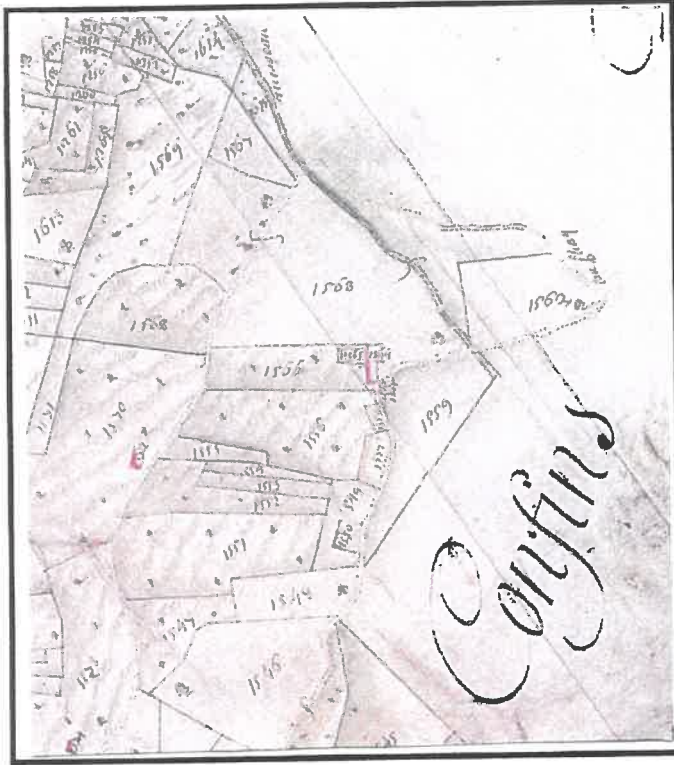
En bas/droite : cartes des Réseaux de circulation

Légende : - en bleu = routes carrossables

- en marron clair = chemins "cadastrés"

Le hameau du Chaix compte en 2005 :

- 12 habitants permanents,
- 2 résidences secondaires,
- 1 bâtiment d'exploitation agricole.



LE CHAIX

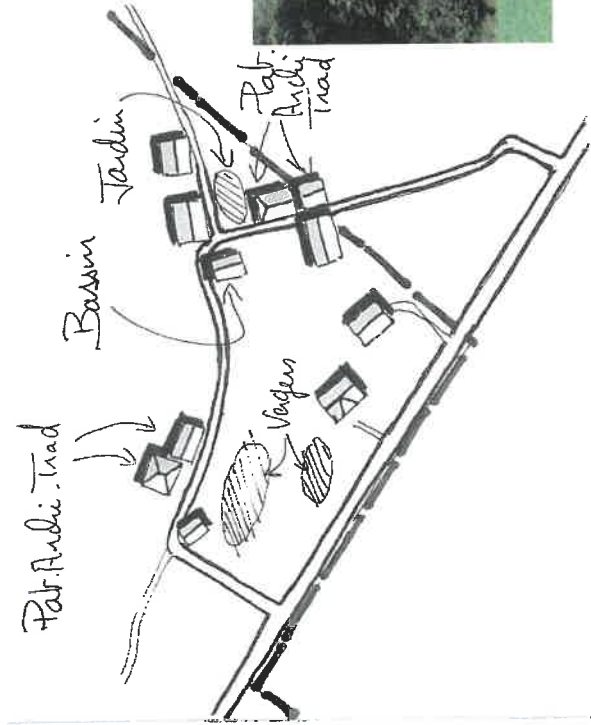
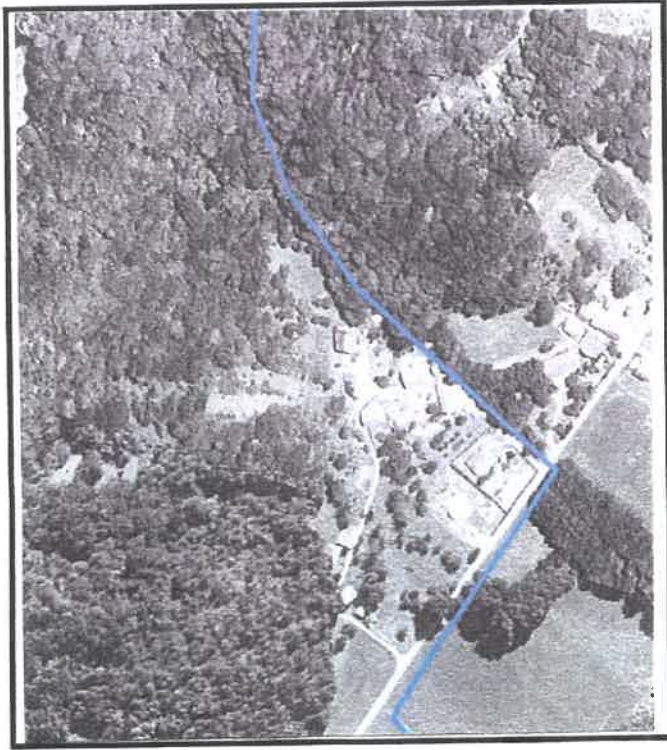
Le hameau du Chaix, s'est développé à partir de deux bâtiments existants au 18^{ème} siècle, implantés sur la partie la plus basse de la commune, le long du chemin d'Aiton à Randens.

Sa taille reste encore très modeste malgré la construction récente de deux pavillons d'habitation.

Le site du Chaix est un secteur de plaine en fond de vallée de l'Arc, très imbriqué avec le territoire de la commune voisine de Randens, au point qu'il est difficile de repérer sur le terrain la limite entre les deux communes.

Si les hameaux voisins des Dunières et de Mariéry (sur Randens) connaissent sur un développement important de l'urbanisation, le hameau du Chaix, reste lui pour le moment (mis à part les deux pavillons construits "récemment") cantonné au pied de coteau (anciennement viticole, mais aujourd'hui entièrement boisé). **Ceci a préservé les terres agricoles, mais sans empêcher que ces terrains soient gagnés par la friche (vergers abandonnés laissés au pâturage, sans entretien, de quelques chevaux).**

Dans le tissu bâti ancien, la présence de jardins potagers et la volumétrie traditionnelle des bâtiments préserve la qualité paysagère du site.



Vue des terres agricoles enfrichées, depuis la route d'accès au hameau

LE MOLLARD

Echelle des 3 cartes et de la photo aérienne = 1/ 5 000 ème

En haut/gauche : carte détail du **Cadastré sarde de 1730**

En bas/gauche : carte **Structure du groupement**

Légende : - en rouge = parcelles bâties et chemins de 1730

- en vert pâle = constructions récentes

- en marron clair surfaces boisées

En bas/droite : cartes des **Réseaux de circulation**

Légende : - en bleu = routes carrossables

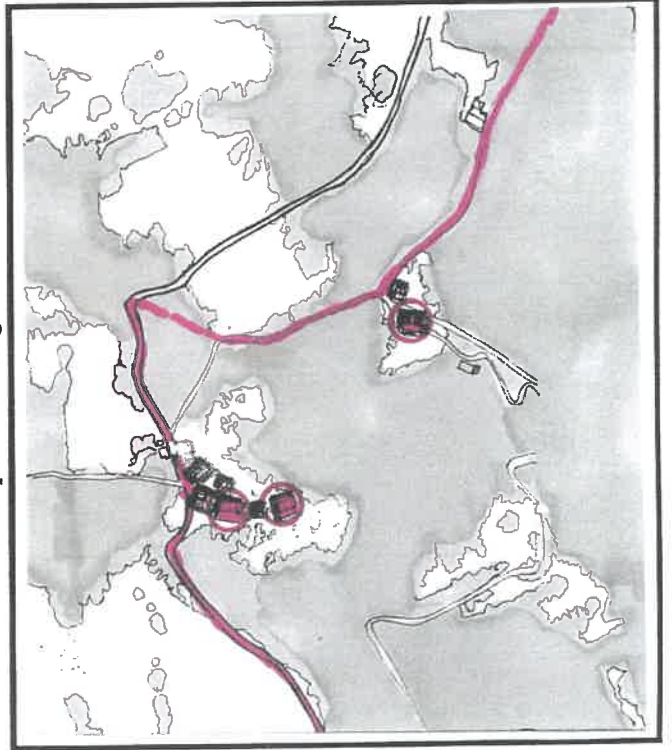
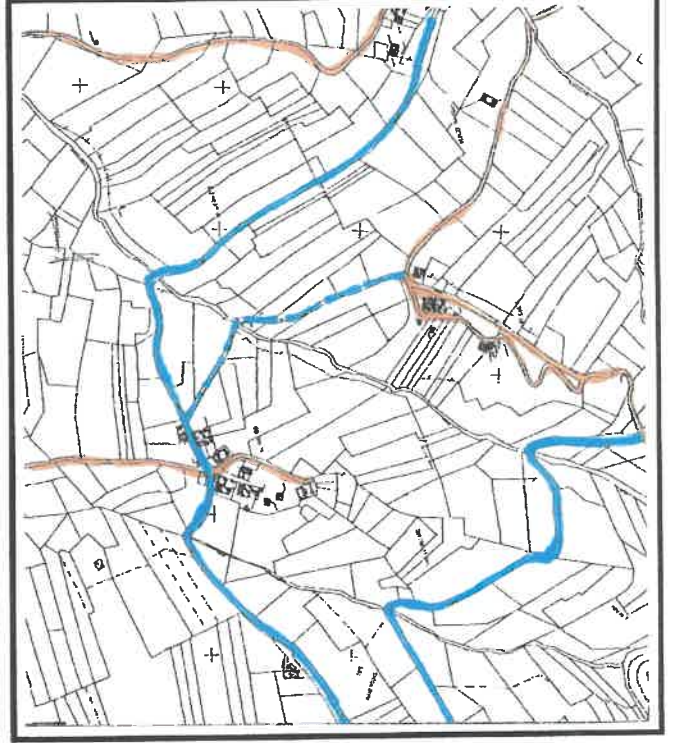
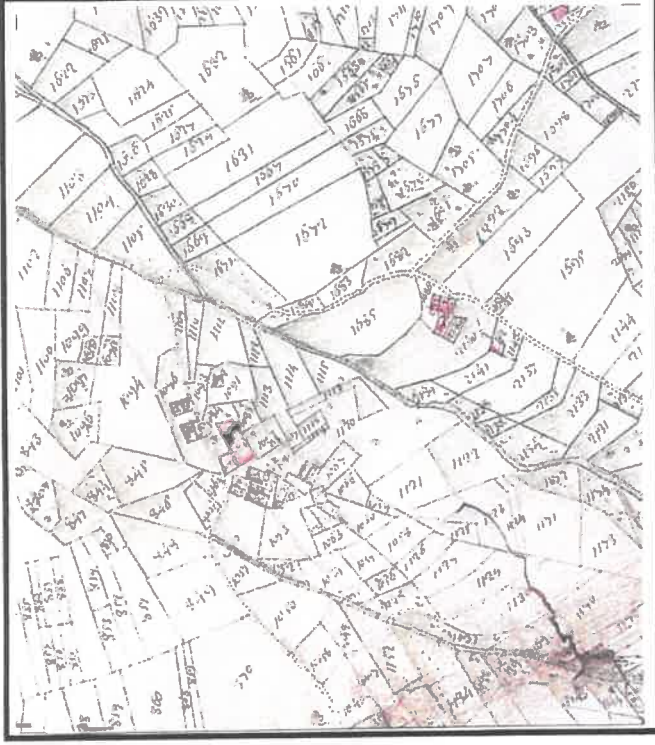
- en marron clair = chemins "cadastrés"

Le hameau du Mollard(+ les Cruets) compte en 2005 :

- 2 habitants permanents,

- 3 résidences secondaires,

- aucune exploitation agricole.

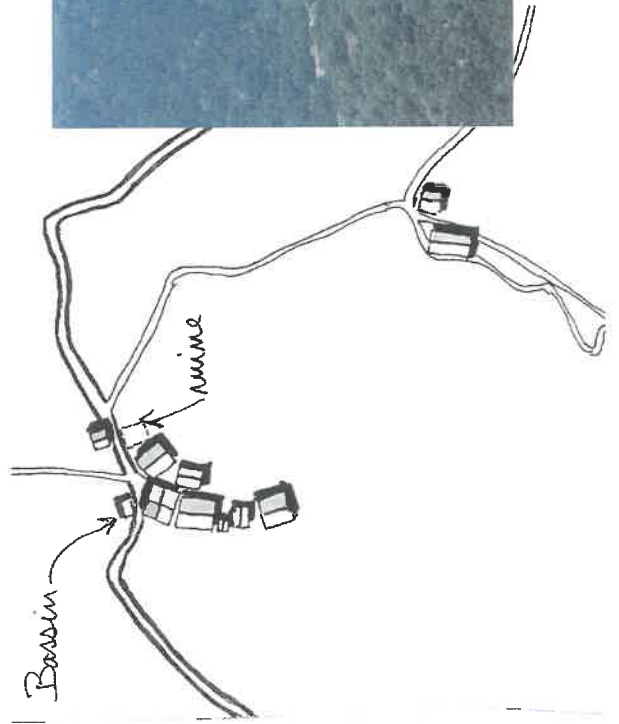


LE MOLLARD

Le hameau du Mollard est le **plus petit groupement bâti de la commune**, s'étirant dans une forte pente et jouxtant le chemin "mappé, reliant le chef-lieu de Bonvillaret à Randens. On lui rattachera **la propriété isolée des Cruets**, située à proximité et accessible par une route non goudronnée.

Le hameau du Mollard se découvre depuis la route allant à Sombeville. La ruine d'une vaste maison récemment écroulée, en bord de route, témoigne de **la rudesse d'un site où les quelques maisons s'accrochent à la pente entre le lit de deux ruisseaux.**

Dans la partie aval du hameau on note la présence de bâtiments ayant encore été conservés dans leur état initial et représentant de ce fait des exemples intéressants de l'architecture locale traditionnelle .



Le hameau enfoui au milieu des bois, vu depuis Montgilbert.

LES PERRIERES

Echelle des 3 cartes et de la photo aérienne = 1/ 5 000 ème

En haut/gauche : carte détail du **Cadastré sarde de 1730**

En bas/gauche : carte **Structure du groupement**

Légende : - en rouge = parcelles bâties et chemins de 1730

- en vert pâle = constructions récentes

- en marron clair surfaces boisées

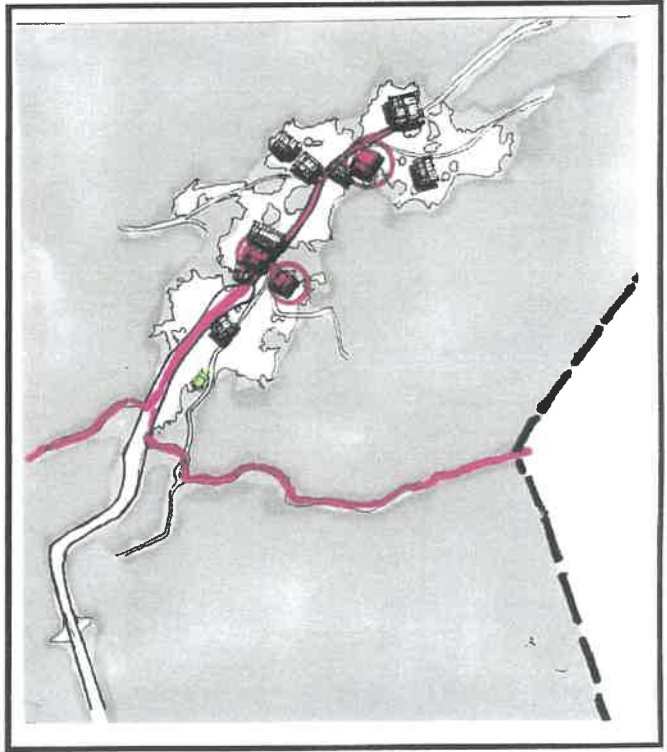
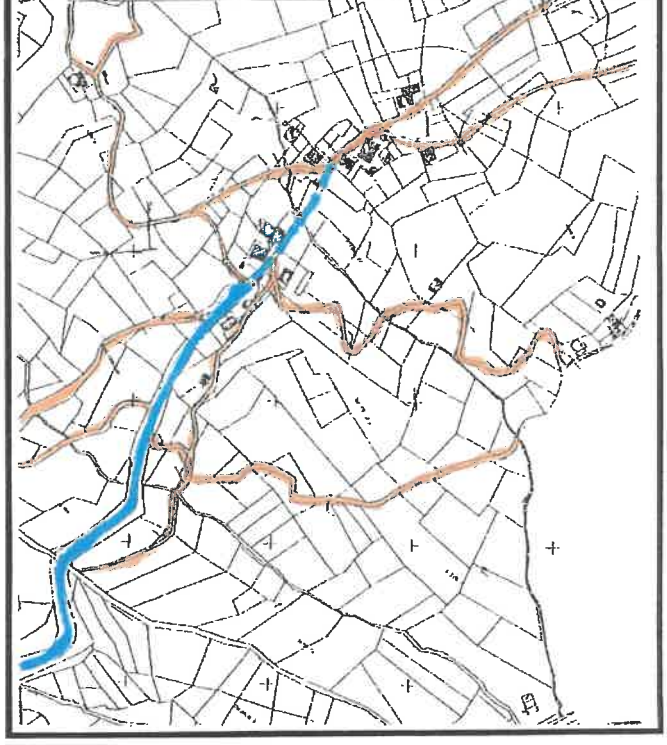
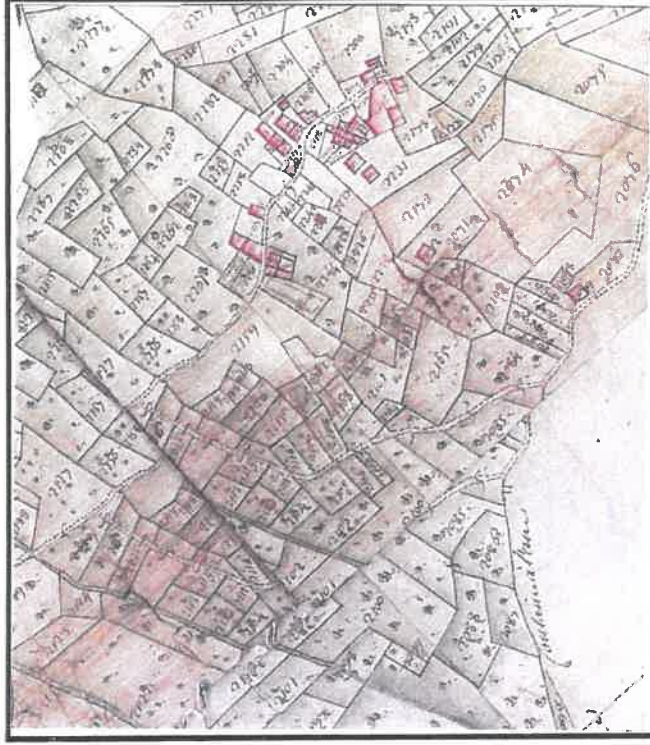
En bas/droite : cartes des **Réseaux de circulation**

Légende : - en bleu = routes carrossables

- en marron clair = chemins "cadastrés"

Le hameau des Perrières compte en 2005 :

- 7 **habitants permanents**,
- 4 **résidences secondaires**,
- **aucun bâtiment d'exploitation agricole**.



LES PERRIERES

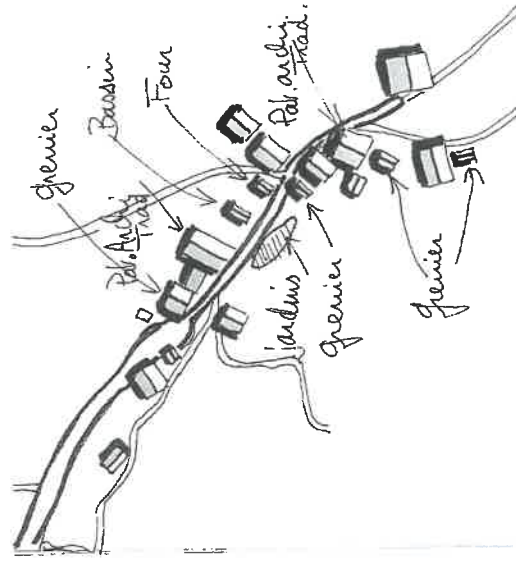
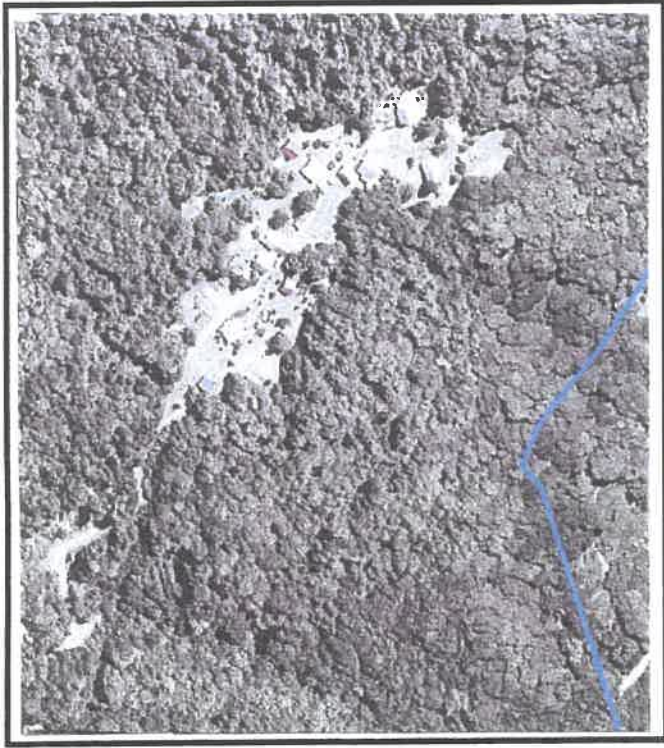
Le hameau des Perrières s'est développé à proximité de l'ancien chemin "mappé" allant de village de Bonvillaret à Randens.

C'est aujourd'hui une petite clairière "cul de sac", complètement enfermée dans les bois (dominante de chataigniers).

Le hameau des Perrières se caractérise par la qualité de son patrimoine végétal (petit espace "jardiné" au milieu des bois) et par l'intérêt de son patrimoine architectural.

- Pour ce qui concerne le **patrimoine végétal**, on note le **fleurissement soigné** du hameau, la présence de plusieurs beaux **arbres fruitiers** (gros cerisier à côté du bassin, grand poirier, ...) et de plusieurs **jardins potagers**.

- Pour ce qui concerne le **patrimoine bâti**, le hameau comprend plusieurs **très beaux greniers**, un **four**, un **bassin** et deux **ensembles bâtis** (grange/écurie/habitation), conservés dans leur état d'origine et portant un témoignage remarquable de l'architecture locale traditionnelle.



Le bassin et le gros cerisier au centre du hameau.

CHEF-LIEU

Echelle des 3 cartes et de la photo aérienne = 1/ 5 000 ème

En haut/gauche : carte détail du **Cadastré sardo de 1730**

En bas/gauche : carte **Structure du groupement**

Légende : - en rouge = parcelles bâties et chemins de 1730

- en vert pâle = constructions récentes

- en marron clair surfaces boisées

En bas/droite : cartes des **Réseaux de circulation**

Légende : - en bleu = routes carrossables

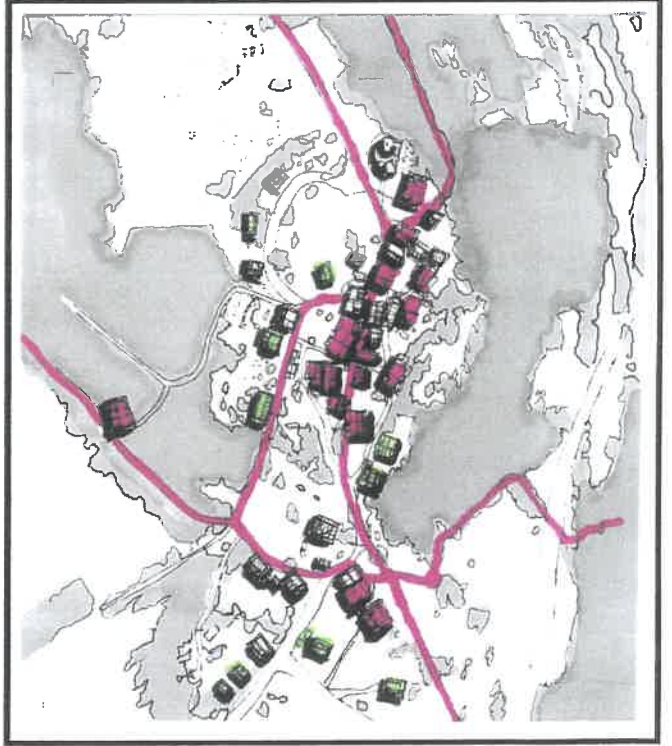
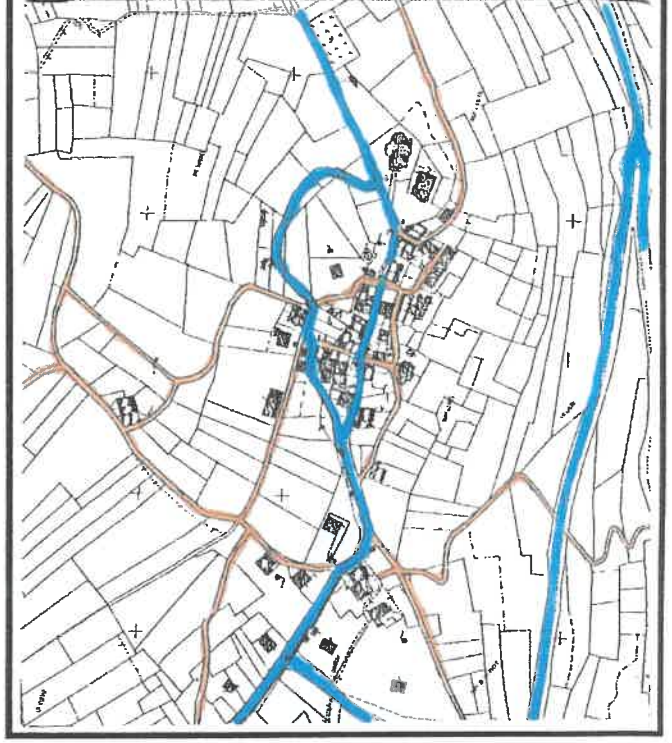
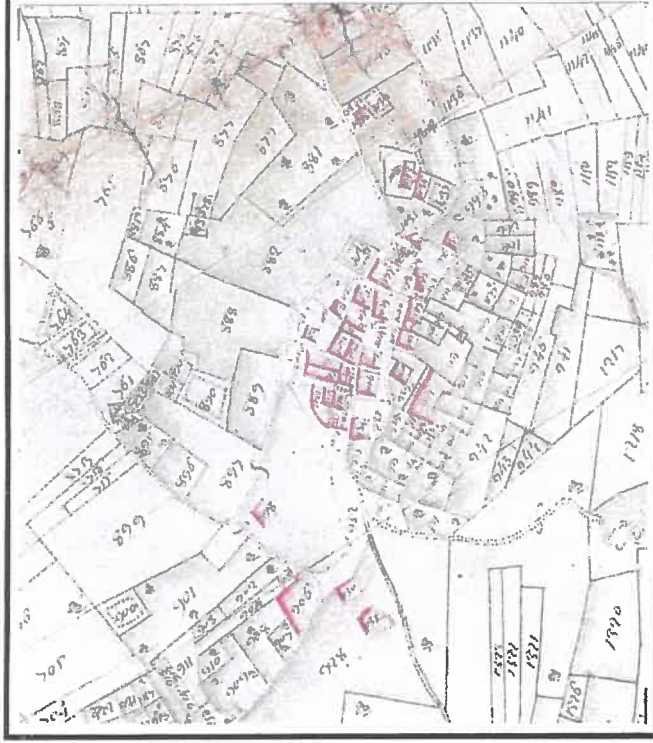
- en marron clair = chemins "cadastrés"

Le chef-lieu de Bonvillaret compte en 2005 :

- 49 habitants permanents,

- 12 résidences secondaires,

- 1 exploitation agricole (double activité).



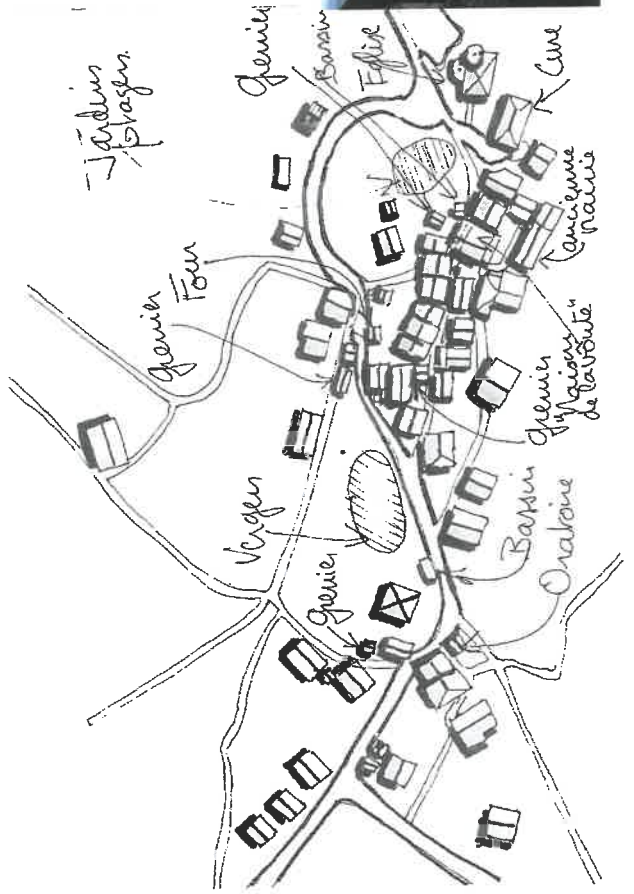
CHEF-LIEU

Le chef-lieu était, au 18 ème siècle, un groupement bâti serré, implanté en contrebas de l'ancienne église et sa cure. Après 1730, l'édification de plusieurs bâtiments a engendré un étalement du village sur la partie amont du village, moins pentue que la partie aval.

La partie ancienne du chef-lieu présente un grand intérêt patrimonial et architectural :

- Le tissu bâti particulièrement dense s'organise entre **deux ruelles étroites et parallèles**, descendant depuis l'église, vers un **large replat agricole**,
- Plusieurs bâtiments traditionnels (grange/écurie/habitation) ont été conservés dans leur état d'origine,
- Au centre du village, la "maison de la vouête" (ancienne propriété du Comte de Gilly), traversée par une des ruelles, constitue un élément architectural et patrimonial de grand intérêt.
- Plusieurs greniers, très caractéristiques du lieu, conservés dans leur état d'origine, un four, un bassin et un oratoire affirment le caractère patrimonial du centre-village.

Les jardins potagers bien entretenus, en contre bas de l'église, et quelques vergers soulignent, eux, la qualité paysagère du site.



Vue d'ensemble du village depuis sa partie amont

SOMBEVILLE

Echelle des 3 cartes et de la photo aérienne = 1/ 5 000 ème

En haut/gauche : carte détail du Cadastre sarde de 1730

En bas/gauche : carte Structure du groupement

Légende : - en rouge = parcelles bâties et chemins de 1730

- en vert pâle = constructions récentes

- en marron clair surfaces boisées

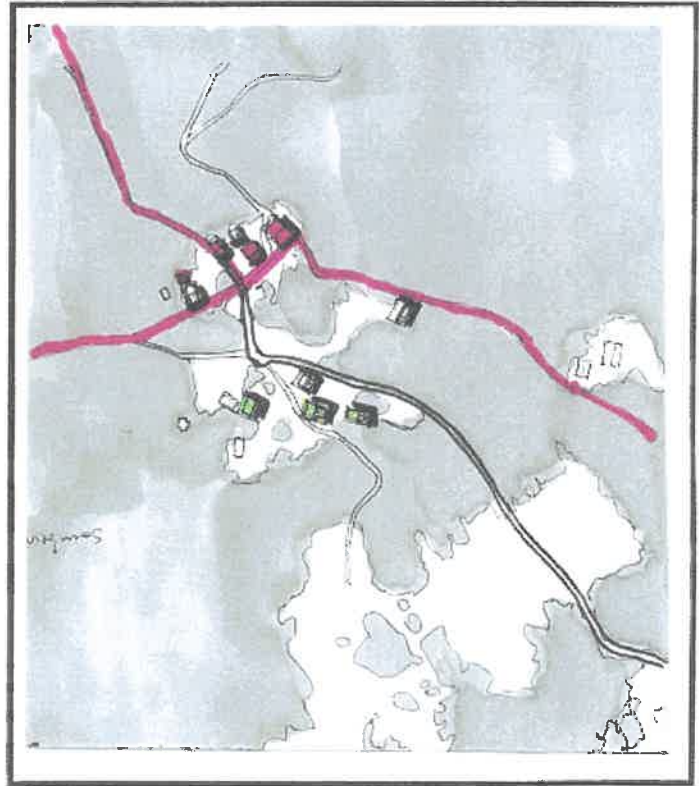
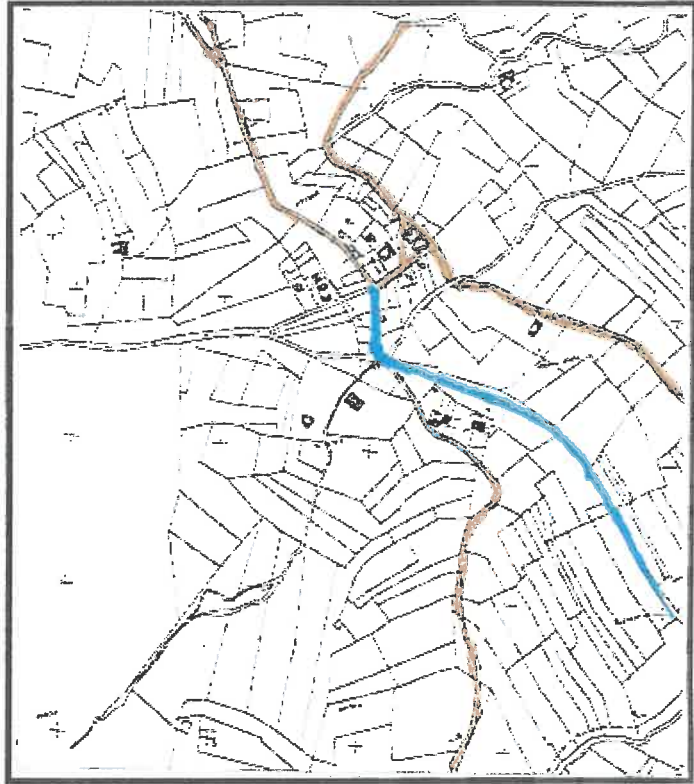
En bas/droite : cartes des Réseaux de circulation

Légende : - en bleu = routes carrossables

- en marron clair = chemins "cadastrés"

Le hameau de Sombeville compte en 2005 :

- 5 habitants permanents,
- 4 résidences secondaires,
- 1 exploitation agricole.



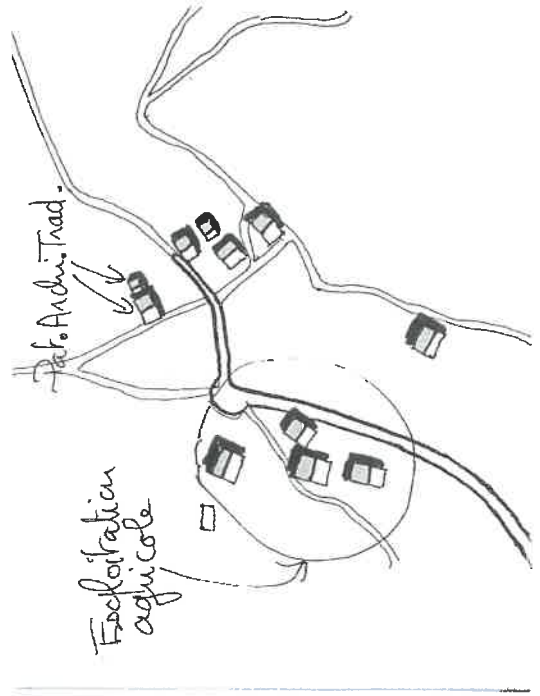
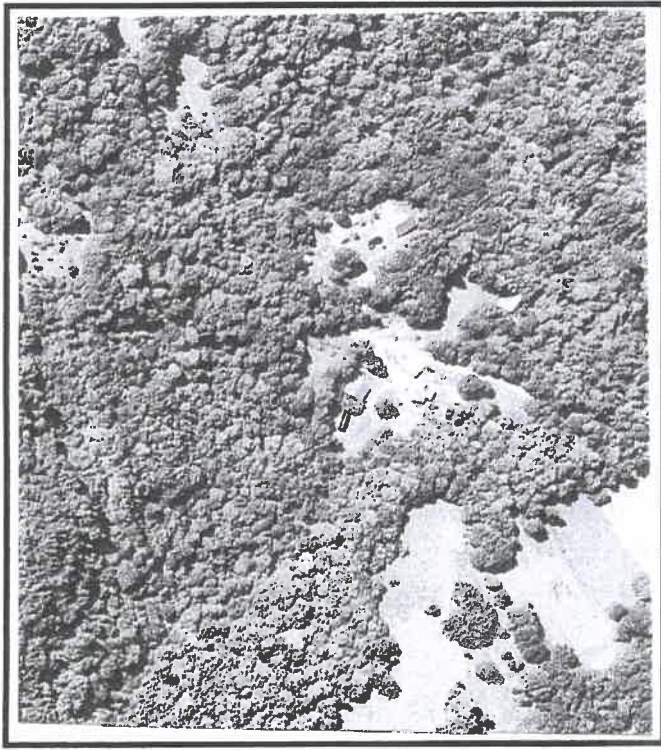
SOMBEVILLE

Le hameau de Sombeville, comme son nom l'indique sans doute, était au 18^{ème} siècle un des plus gros hameaux de la commune (voir cadastre sardo de 1730). Il se trouve aujourd'hui réduit à **quelques maisons "englouties" dans la forêt**, dont le siège de la principale exploitation agricole de la commune.

Paradoxalement, si l'on se réfère à son importance de jadis, le hameau de Sombeville peut aujourd'hui se caractériser par son manque d'espace ouvert.

La végétation forestière et le relief prononcé du lit du ruisseau de Sombeville qui "coupe" le hameau en deux, enserré le groupement dans **une clairière refermée sur elle même et pratiquement dépourvue de tout dégagement visuel.**

Le siège d'exploitation agricole occupe la plus grande partie du site avec ses 4 bâtiments (maison d'habitation, étable, grange et hangar).



On note la présence de deux bâtiments bien représentatifs de l'architecture traditionnelle locale, mais enfouis dans la végétation (bois et friches).



Deux bâtiments conservés dans leur état initial .

LES COMBES

Echelle des 3 cartes et de la photo aérienne = 1 / 5 000 ème

En haut/gauche : carte détail du **Cadastre sardo de 1730**

En bas/gauche : carte **Structure du groupement**

Légende : - en rouge = parcelles bâties et chemins de 1730

- en vert pâle = constructions récentes

- en marron clair surfaces boisées

En bas/droite : cartes des **Réseaux de circulation**

Légende : - en bleu = routes carrossables

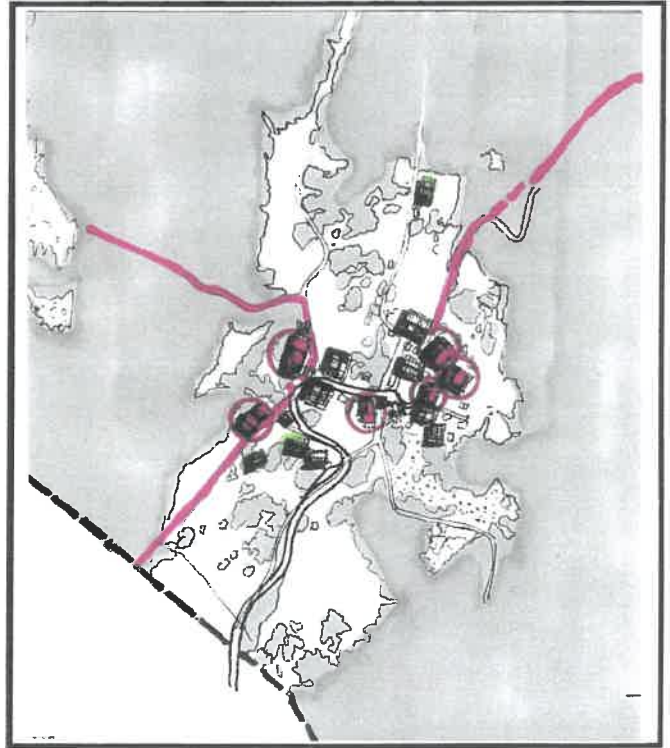
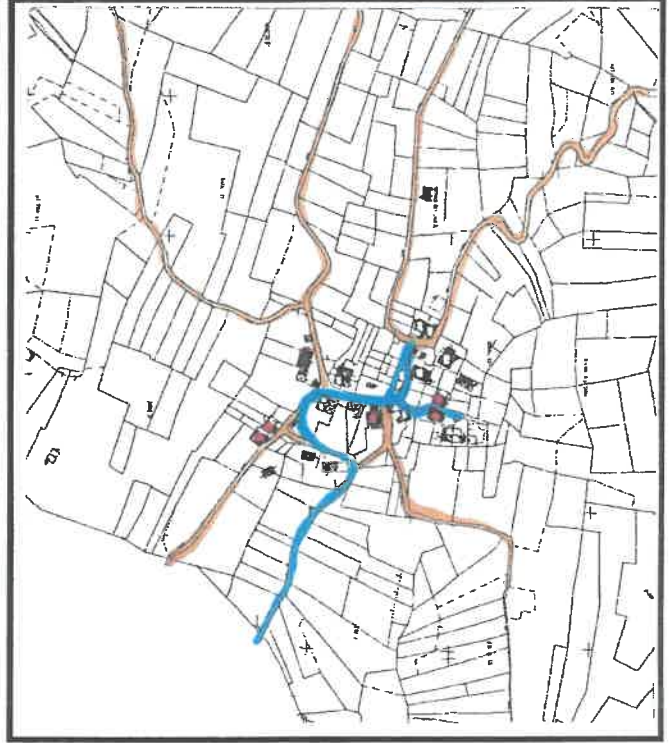
- en marron clair = chemins "cadastrés"

Le hameau des Combes compte en 2005 :

- 4 habitants permanents,

- 15 résidences secondaires,

- 1 bâtiment d'exploitation agricole.



LES COMBES

Le hameau des Combes est un village perché sur un plateau en balcon (alt. : 991m), très éloigné du chef lieu. On y accède par la route depuis la commune voisine d'Aiton.

C'est une clarière en "cul de sac", au milieu d'un vaste massif forestier.

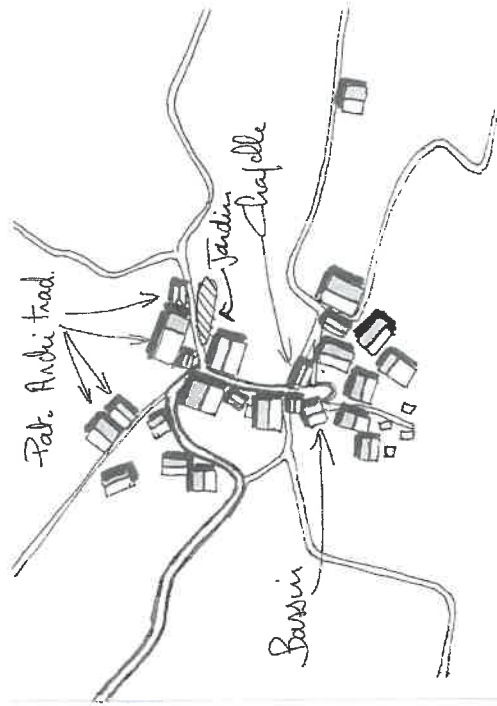
La structure "originelle" du hameau des Combes telle qu'on peut la voir sur le cadastre de 1730 a été depuis notablement modifiée :

- la ruine de plusieurs bâtiments importants au centre du village, dont aujourd'hui les traces ont presque disparu, enfouies dans les broussailles a créé des espaces "vides" à l'intérieur du tissu bâti,

- deux bâtiments (type préfabriqué), construits à l'entrée du village, sont mal intégrés à ce qui reste du groupement initial.

Aujourd'hui une placette non aménagée (surface goudronnée), mais délimitée par la chapelle et le bassin, fait office de centre pour le hameau.

Le hameau comprend, dans sa partie amont (pied de versant du Fort du Mont Perché), un ensemble bâti (2 maisons avec leur dépendances -grenier etc,...-) de très grand intérêt architectural et patrimonial.



Bâti traditionnel remarquable et pêcher en fleur

L'IDENTITE ARCHITECTURALE LOCALE

La commune de Bonvillaret, qui regroupe sur son territoire des bâtiments construits à des époques bien différentes, présente de ce fait **une relativement grande hétérogénéité architecturale**. Néanmoins, la qualité architecturale du bâti traditionnel marque les paysages des principaux groupements bâtis, plus particulièrement ceux du Chef-lieu, du Chaix, des Perrières et des Combes, ainsi que sur tous les secteurs où le bâti ancien est dispersé (partie basse de la commune).



Maison traditionnelle aux Perrières



Ruelle du Chef-lieu

VOLUMETRIE

Le bâti ancien, rassemblant le plus souvent sous un même toit, les fonctions de stockage du fourrage, d'abri du bétail et d'habitation, se caractérisait par des volumes importants. Pour cette raison, on trouve dans les villages et hameaux, **une majorité de bâtiments de grandes dimensions**.



Grenier au Chef-lieu

Faisaient exception à cette règle :

- **les greniers** (exemple sur photo page précédente) qui servaient à stocker du grain. C'étaient de petits bâtiments, construits par "entuilage" de larges plateaux bois horizontaux, qui étaient tenus à l'écart des maisons (pour protéger les biens précieux d'éventuels incendies). Beaucoup, conservés dans leur état d'origine, côtoient encore aujourd'hui, les maisons de la commune, notamment au Chef-lieu et aux Perrières.
- **les celliers et les granges/écuries**, le plus souvent dispersés hors des principaux groupements bâtis, étaient constitués de volumes plus modestes.

Compte tenu de la moindre importance des constructions pavillonnaires sur la commune, **ces différents types de bâtiments demeurent une référence toujours actuelle en matière de volumétrie.**

TOITURES

Bien que l'on soit dans un secteur géographique où prédominait **traditionnellement la couverture en chaume** et ses fortes pentes de toit, l'homogénéité en la matière n'apparaît pas comme une règle absolue, sauf sur certains secteurs comme le centre du chef-lieu et les secteurs où le bâti traditionnel était dispersé (zone des celliers).
Ailleurs, comme aux Perrières ou aux Combes, on peut voir de très beaux bâtiments "anciens" ayant été construits avec une pente de toit beaucoup plus faible.

L'orientation du faitage suit assez systématiquement le sens de la pente, exception faite des sites de replat (Les Combes, le Chaix) ou de bâtiments contraints par le parcellaire ou ayant une fonction particulière (four, oratoire, etc...).

Concernant les matériaux de couverture, c'est à l'évidence **la couverture en tôle qui domine**, même si l'on recense quelques bâtiments en ardoise de Maurienne ou en tuiles mécaniques.



Cellier viticole



Bâti traditionnel
aux Combes



Grange-écurie aux Perrières



Grange-écurie au Chef-lieu

MATERIAUX APPARENTS EN FACADES

Le bâti traditionnel faisait assez systématiquement coexister la construction en maçonnerie de pierres enduites à la chaux pour les parties cave, écurie, cellier et habitation avec la charpente bois couverte de planches de bardage pour les parois des volumes où le foin était stocké.

Cette combinaison caractérise la grande majorité du bâti ancien de la commune.

Les murs/parois en bois horizontal, étaient, eux, exclusivement réservés aux très petits volumes des greniers.

CARACTERES SPECIFIQUES

Si l'on ne peut pas vraiment parler d'une expression architecturale traditionnelle spécifique de Bonvillaret, on remarquera pourtant une certaine influence du système constructif si spectaculaire de communes situées plus haut dans la vallée de la Maurienne (Jarrier, Foncouverte, Montaimont, Albiez-Montrond), avec les célèbres "maisons à colonnes".



Cellier



Maison
au Chaix

Sur quelques bâtiments de Bonvillaret, on trouve un pilier bois qui descend jusqu'au rez de chaussée, soutenant l'abri pour une entrée de cave ou d'écurie.

- on trouve sur la commune plusieurs bâtiments "à casquette" (entrée du Chef-lieu et le Chaix), sans que leur nombre soit vraiment significatif d'un usage local.
- **les bardages sont par contre systématiquement** (du fait des systèmes constructifs adoptés : poteaux bois) **verticaux, réalisés avec des planches de largeurs inégales** et souvent assez courtes (nécessité de rajouter plusieurs longueurs, pour revêtir toute la paroi).



RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Compte tenu de la **qualité du bâti existant** et de son **intérêt patrimonial**, sur une commune qui n'a pas été encore transformée par une extension de la construction pavillonnaire, il semble important, à la fois pour les constructions neuves et les réhabilitations du bâti existant, de **prendre comme référence architecturale, l'expression encore visible sur les bâtiments conservés dans leur état initial.**

De plus pour ce qui concerne, **l'implantation, la volumétrie, les toitures des bâtiments à édifier et les matériaux apparents en façades, on portera une attention particulière à leur adaptation au tissu existant.**



Architecture traditionnelle
Les Combes

3ème PARTIE :

**LES OBJECTIFS ET LES DISPOSITIONS
DE LA CARTE COMMUNALE**

A. LES ENJEUX DE LA CARTE COMMUNALE

Le diagnostic a fait ressortir plusieurs enjeux :

- un effort d'équipement à réaliser concernant l'assainissement collectif du chef-lieu
- une évolution du contexte socio-économique local : les nouvelles constructions récentes témoignent d'un regain d'attractivité
- un enfrichement progressif difficile à contrebalancer
- un patrimoine architectural et paysager lié à la viticulture : vignes encore présentes, celliers

Les retraductions pour la carte communale :

Un développement mesuré des hameaux :

Dans l'attente de la réalisation du réseau d'assainissement dans le village, il s'agit d'obtenir un juste équilibre entre réhabilitation et construction neuve.

Pour les hameaux, le zonage a été élaboré en tenant compte de :

- la loi montagne
- la capacité des réseaux
- la structure du hameau
- la présence d'exploitations agricoles (à Sombeville)

La préservation des espaces ouverts résiduels :

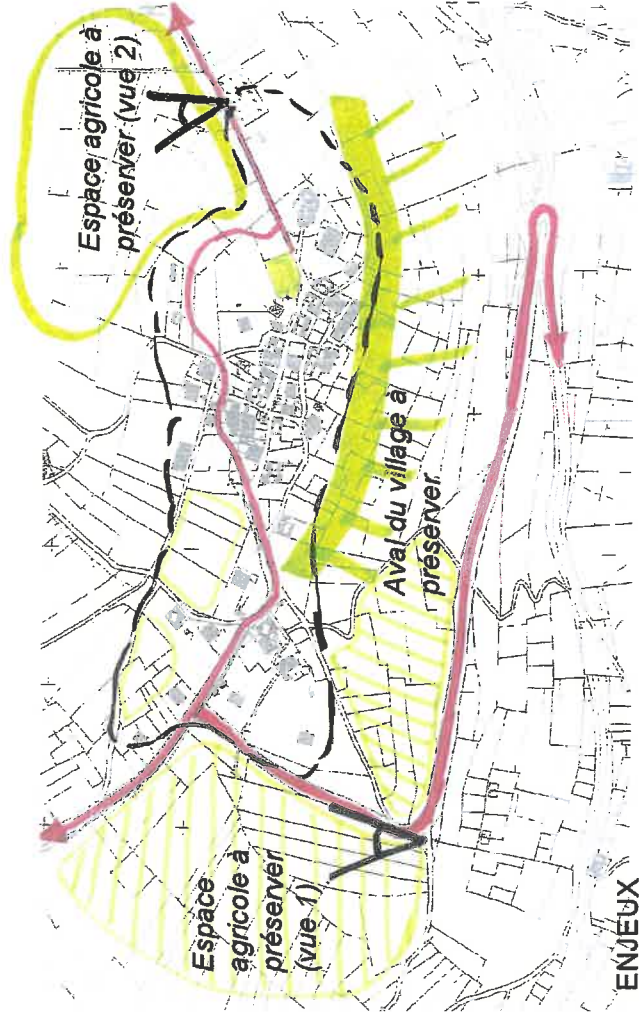
L'activité agricole est prise en compte : l'extension de l'habitat restera groupée autour des hameaux. Les bâtiments agricoles sont indiqués sur le plan de zonage.

L'objectif de cette carte communale est de temporiser le développement dans l'attente de la réalisation des réseaux.

A noter que tous les hameaux n'ont pas de réelle possibilité de développement, compte tenu de contraintes topographiques. Concernant le hameau des Combes, la vocation d'habitat de type résidence secondaire est confirmée.

Les fiches insérées dans les pages qui suivent présentent les orientations retenues sur le chef-lieu et les hameaux.

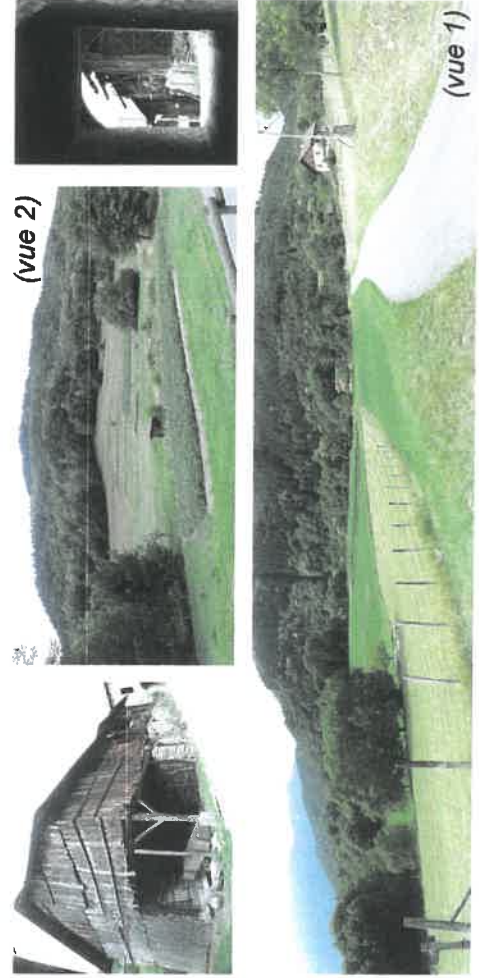
LE CHEF-LIEU : les enjeux et les orientations du zonage



-Préservation de l'identité architecturale, des jardins et vergers

-Mise en valeur des espaces publics (points d'entrée dans le centre-village)

-Développement en extension du hameau



Les orientations pour le développement des hameaux :

Le chef-lieu (cf carte ci-contre) :

Le zonage affiche la protection des espaces ouverts situés à l'entrée du village et au dessus de l'église. A noter que cet espace pourrait devenir l'espace de développement futur : dans l'état actuel, en l'absence de réseaux et du découpage foncier qui empêcherait une organisation cohérente, cet espace reste classé en N. la commune pourrait réfléchir à la mise d'un outil de réserve foncière sur ce secteur (ZAD)

Un développement du hameau à son aval reste difficile compte tenu de l'insuffisance de l'accès.

La zone C favorise une extension directe autour du bâti existant, sachant qu'il reste des constructions d'intérêt patrimonial à réhabiliter en plein coeur du village.

Les Perrières :

L'objectif est de préserver la qualité architecturale du bâti et ses abords : petit patrimoine (greniers, four...), arbres fruitiers...

La zone C permet d'admettre quelques nouvelles constructions en poursuivant la structure linéaire actuelle, en lien avec la topographie du site.

Le Chaix :

La zone C permet une extension dans la continuité directe du village, sur des terrains situés entre la RD et la route qui dessert le hameau. A noter que des maisons individuelles ont déjà été réalisées dans ce secteur.

Les Combes :

La zone C reste proche des limites du hameau. La commune ne souhaite pas développer l'habitat permanent dans ce secteur isolé, qui plus est limité par la capacité du réseau d'eau.

Le Mollard :

La zone C permet uniquement l'évolution des constructions existantes, dans un secteur où la topographie empêche tout développement.

Sombeville :

La zone C permet l'implantation de quelques constructions à l'extrémité du hameau, à distance de l'exploitation agricole, identifiée sur le plan de zonage.

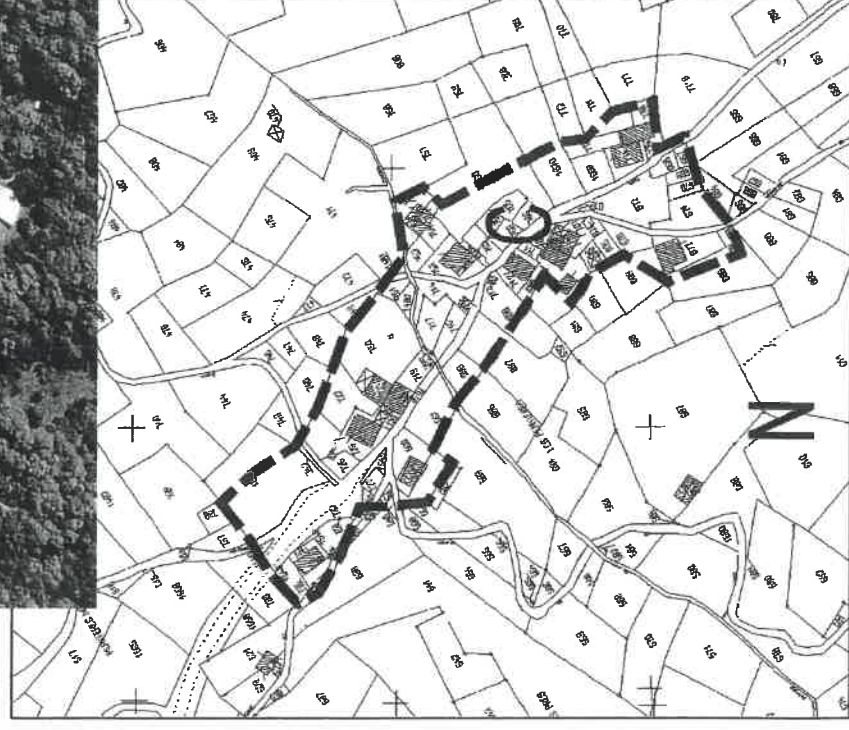
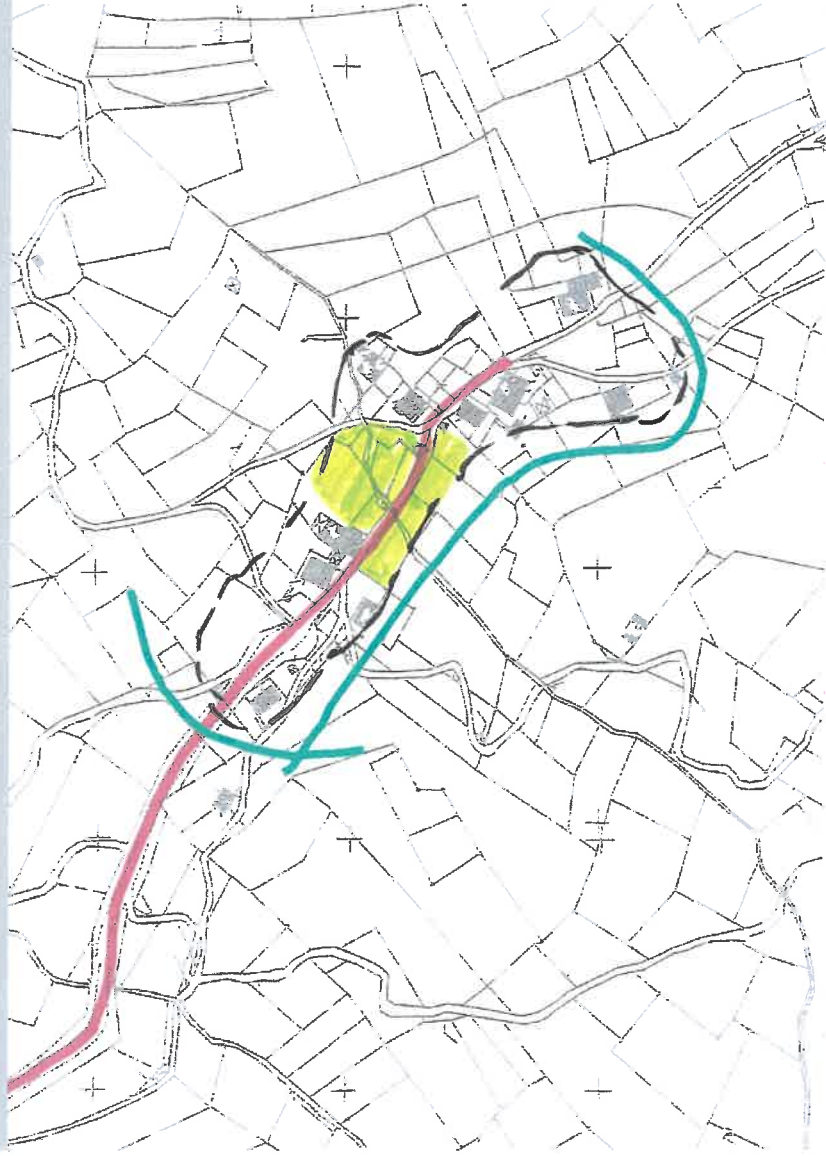
Le Cuchet :

La zone C permet uniquement l'évolution des constructions existantes

Concernant le patrimoine architectural isolé (les celliers) :

L'objectif de préservation est retraduit par la mise en place du permis de démolir.

LES PERRIERES : les enjeux et les orientations du zonage

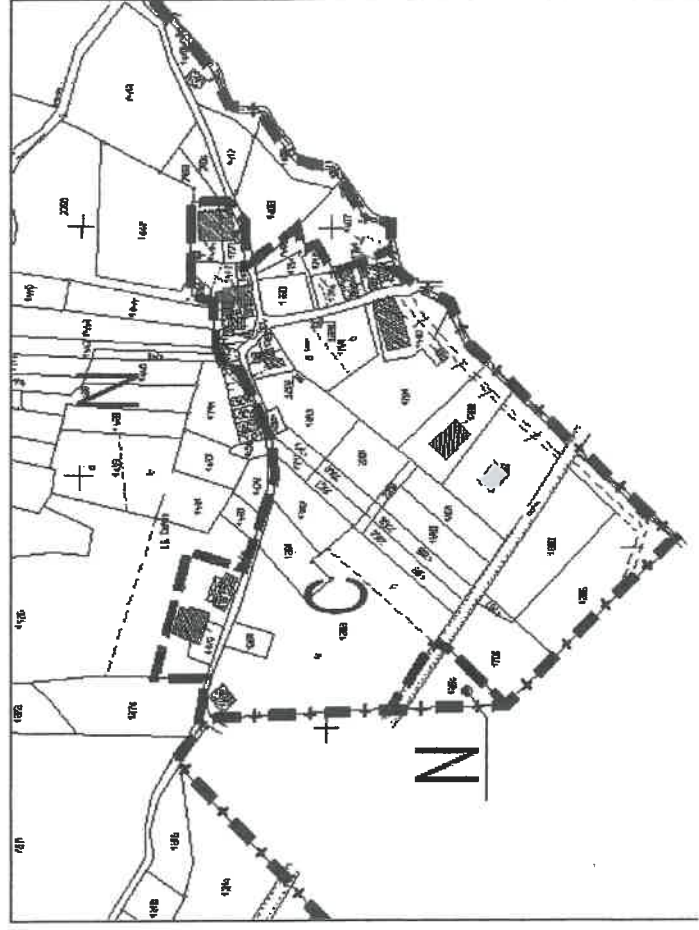
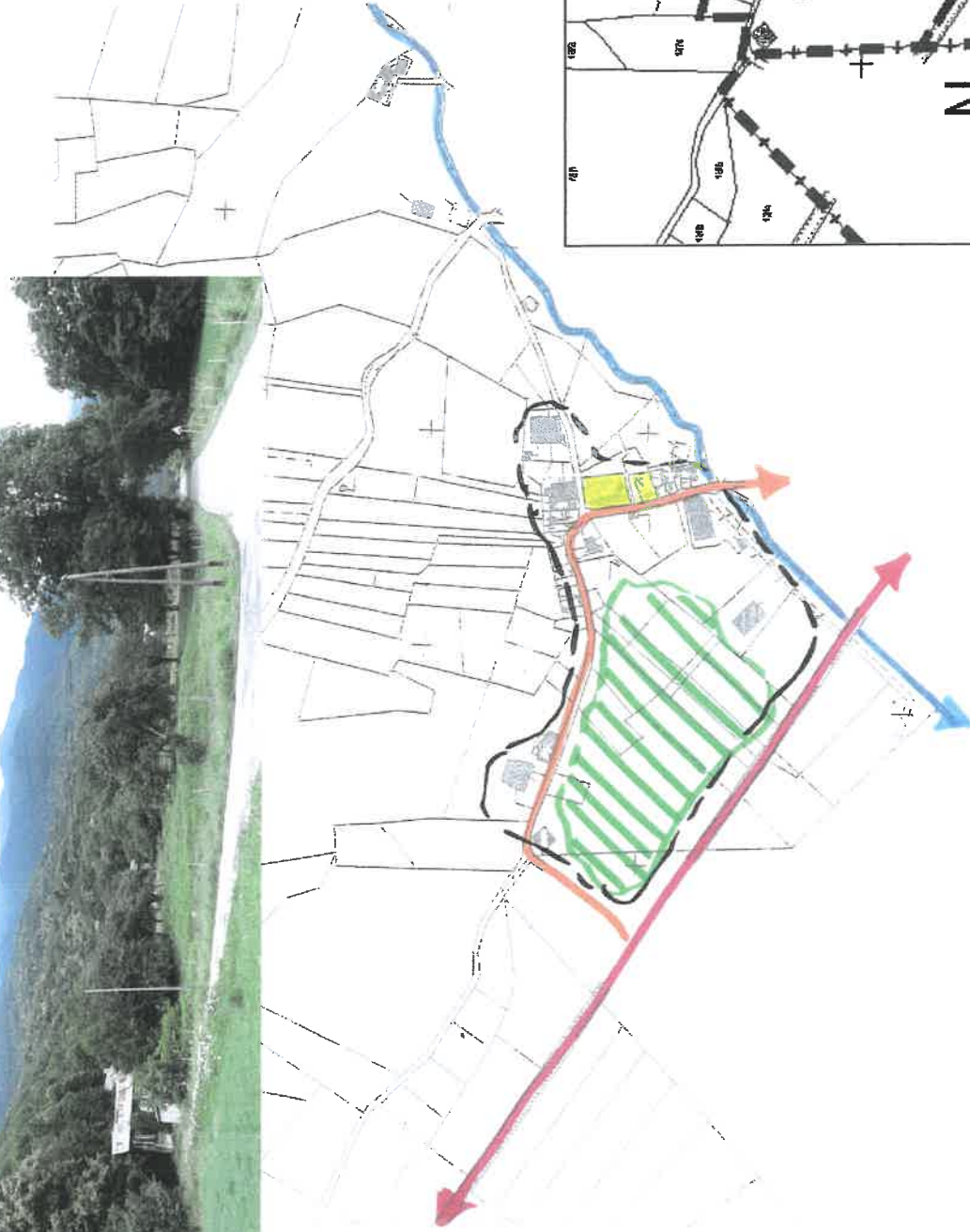


ENJEUX

- Préservation du cœur vert (autour du lavoir)
- Préservation des jardins
- Développement modéré (isolement, topographie)



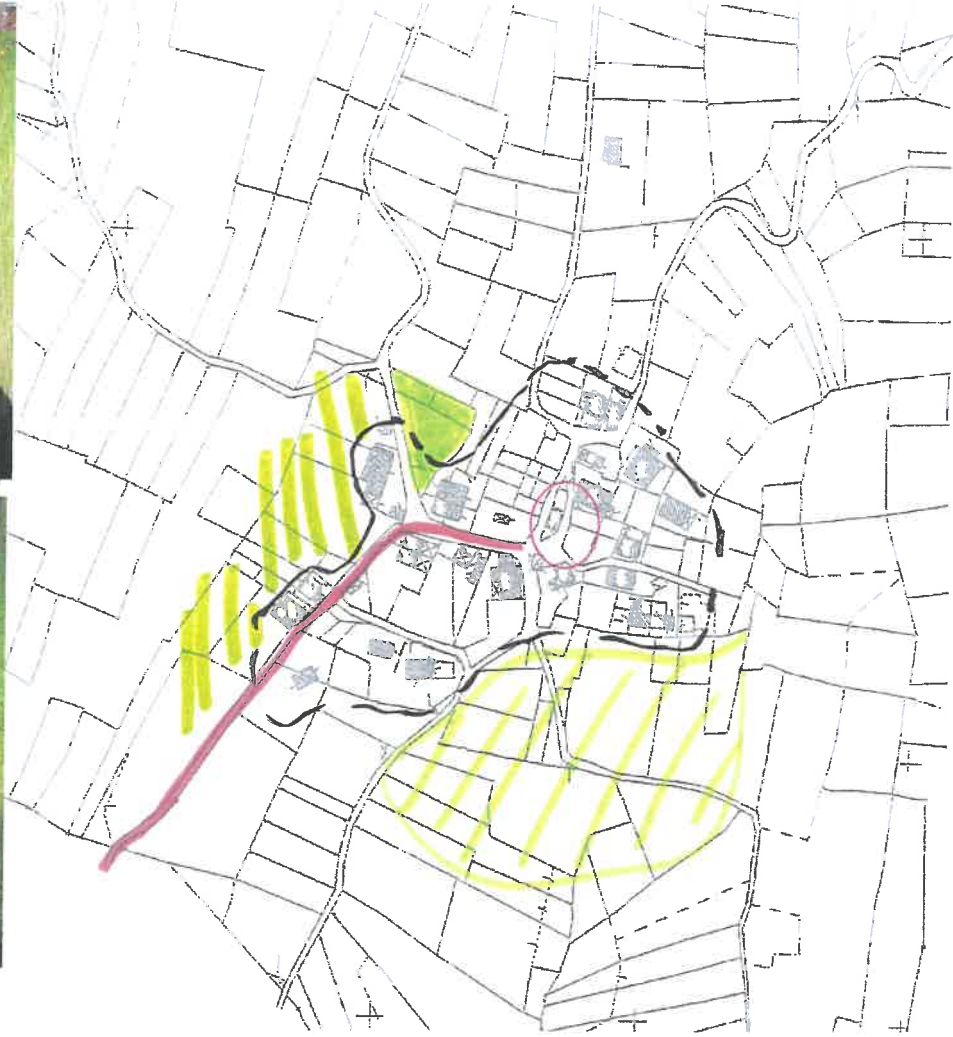
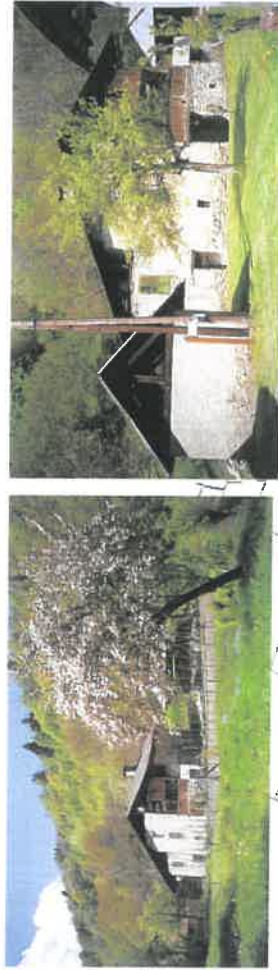
LE CHAIX : les enjeux et les orientations du zonage



ENJEUX

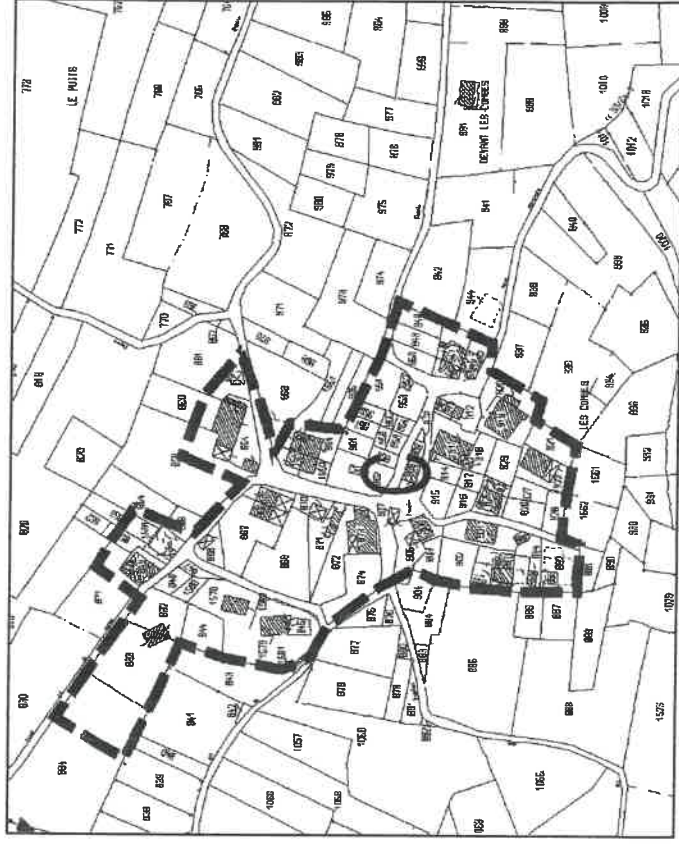
- Mise en valeur de la friche située à l'entrée : mixer urbanisation et vergers?
- Préservation des jardins

LES COMBES : les enjeux et les orientations du zonage

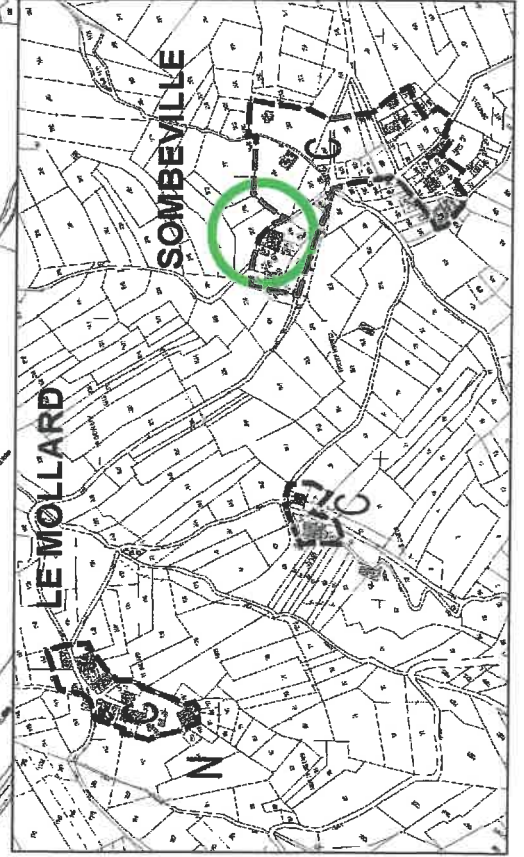
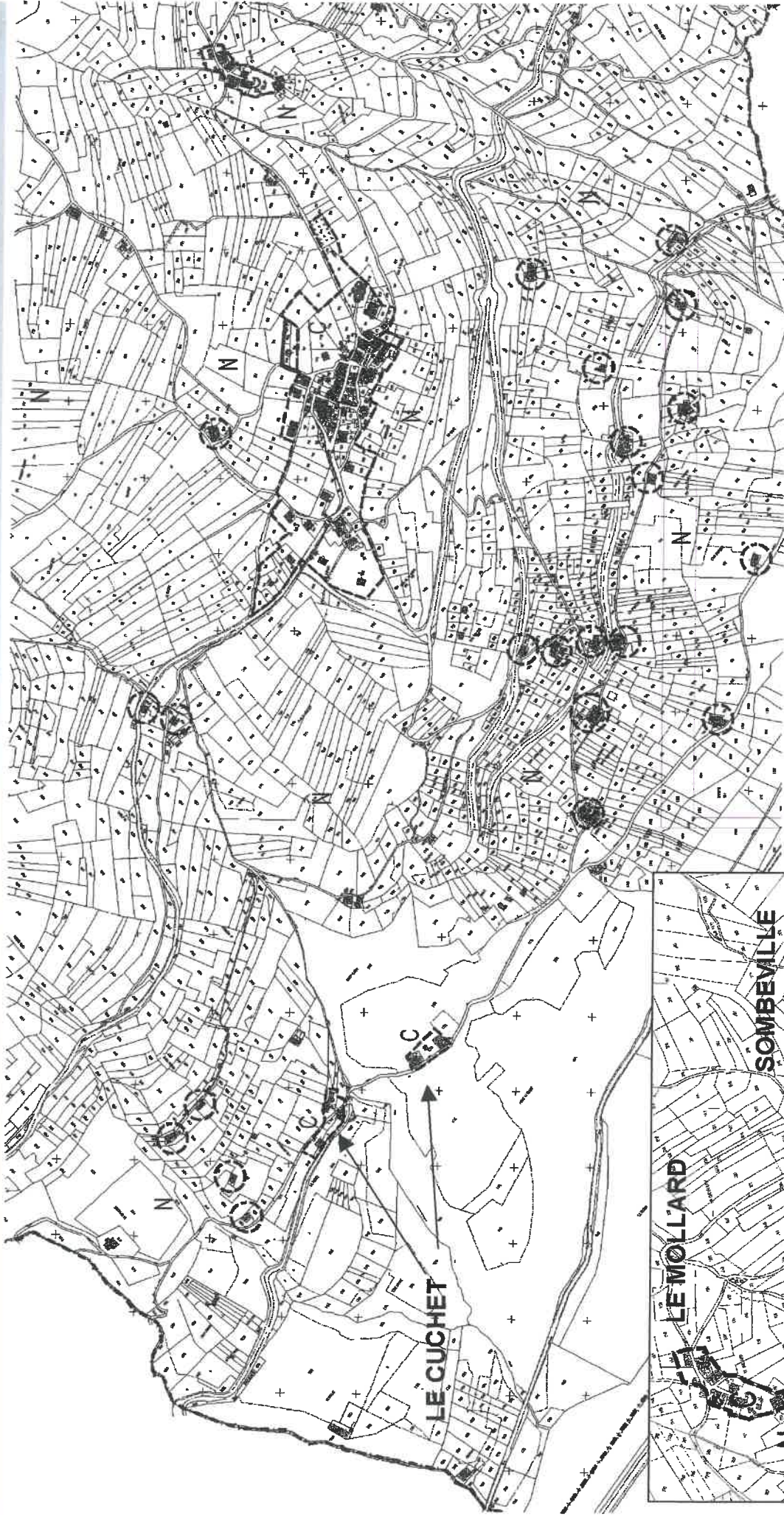


ENJEUX

- Aménagement de l'espace public central
- Préservation des jardins et du grand espace agricole à l'entrée du village
- Développement modéré (isolement, problème alimentation en eau)



LE MOLLARD- SOMBEVILLE-LE CUCHET et le bati isolé : les enjeux et les orientations du zonage



ENJEUX

- Préservation des celliers : soumis au permis de démolir (indiqués par un cercle)

B. LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

Conformément à l'article L.124.1 du Code de l'Urbanisme, le règlement applicable à la carte communale de Saint-Martin la Porte s'appuie sur les règles générales d'urbanisme précisées aux articles R.111.1 à R.111.27 du Code de l'Urbanisme.

Deux types de zones ont été institués :

1. LES PERIMETRES CONSTRUCTIBLES : C

Ces périmètres correspondent aux pôles bâtis de la commune : chef-lieu, le Mollard, Sombeville, les Perrières, le Chaix, Le Cuchet, les Combes.

Dans ces secteurs, il est autorisé de construire, de réhabiliter et de rénover.

A l'intérieur de ces zones, les permis de construire ne pourront être refusés au titre de l'article R 111.14.1 du Code de l'Urbanisme. Par contre, toutes les autres règles demeurent applicables.

Situations donnant lieu à interdiction de construire ou prescriptions spéciales :

- atteinte à la salubrité ou la sécurité publique (article R.111.2 du Code de l'Urbanisme)
- protection des vestiges archéologiques (article R.111.3.2. du Code de l'Urbanisme)
- défaut d'équipement public (article R.111.13 du Code de l'Urbanisme)
- atteinte de l'environnement (article R.111.14.2 du Code de l'Urbanisme)

Les bâtiments agricoles sont indiqués sur le plan de zonage à titre d'information.
Des reculs pourront être appliqués autour des bâtiments abritant du bétail

Conditions de l'occupation du sol :

- Accès et voirie : dispositions applicables : articles R.111.2 et R.111.4 du Code de l'Urbanisme
- Desserte par les réseaux : dispositions applicables : articles R.111.8 et R.111.13 du Code de l'Urbanisme
- Constructibilité et implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques : Dispositions applicables : articles R.111.2, R.111.3.2, R.111.5, R.111.6, R.111.18, R.111.20, R.111.24 du Code de l'Urbanisme
- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : dispositions applicables : articles R.111.19 et R.111.20 du Code de l'Urbanisme
- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété : Dispositions applicables : articles R.111.16, R.111.17 et R.111.20 du Code de l'Urbanisme
- Hauteur des constructions : dispositions applicables : articles R.111.18 et R.111.22 du Code de l'Urbanisme
- Aspect extérieur : dispositions applicables : articles R.111.21, R.111.22, R.111.23 et R.111.24 du Code de l'Urbanisme
Les réhabilitations et constructions neuves devront préserver les caractéristiques de l'architecture locale.
- Espaces verts : dispositions applicables : article R.111.7 du Code de l'Urbanisme

2. UNE ZONE NATURELLE INCONSTRUCTIBLE : N

Elle couvre la quasi-totalité du territoire communal. Toutes constructions y sont interdites, dans le but de préserver la vocation naturelle de la zone.

Motifs d'interdiction de construire :

- protection de l'espace naturel
 - protection de site
 - existence de risques naturels
 - absence d'équipement public
- article R.111.3.2 du Code de l'Urbanisme
- article R.111.4 du Code de l'Urbanisme

Toutefois, pourront être autorisées :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les bâtiments d'exploitation agricole autorisés devront respecter les articles R.111.21, R.111.22, R.111.23 et R.111.24 du Code de l'Urbanisme.

La restauration des chalets d'alpage est autorisée dans les conditions de l'article L.145.3 du Code de l'Urbanisme.

Les bâtiments encerclés sont soumis au permis de démolir. Il s'agit des celliers, dont on souhaite assurer la protection.

4^{ème} PARTIE :

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

**INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU
SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE
DU SOUCI DE SA PRESERVATION
ET DE SA MISE EN VALEUR**

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT
INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT
PRISE EN COMPTE DU SOUCI DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR

THEME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	PRESERVATION ET MISE EN VALEUR
MILIEU NATUREL	<p>Les orientations de la carte communale préservent les éléments du milieu naturel identifiés dans le diagnostic.</p> <p>Le développement de l'urbanisation reste écarté de ces secteurs.</p> <p>Trois ZNIEFF sont inventoriées sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">- deux ZNIEFF de type 2 datant des anciens inventaires- une figurant dans le nouvel inventaire : ZNIEFF de type 1 "Cours aval de l'Arc, de St-Alban-les-Hurtières à Chamousset",	<p>Les ensembles boisés significatifs sont classés en N. A noter qu'il n'y a pas d'enjeu de protection de la forêt dans un contexte où les boisements ont tendance à trop se développer.</p> <p>Les corridors écologiques identifiés sont préservés, la plaine de l'Arc également (intérêt pour les boisements et les prairies naturelles identifiées)</p> <p>La nouvelle ZNIEFF signale la ripisylve en bordure de l'Arc. Elle reste à l'écart de toute urbanisation.</p>

THEME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	PRESERVATION ET MISE EN VALEUR
<p>GESTION DE L'EAU</p>	<p>Eau Potable : Le renforcement du réseau d'assainissement est nécessaire et étudié en parallèle de la carte communale. Le positionnement du développement sur le chef-lieu a été étudié au regard des options du schéma directeur d'assainissement.</p> <p>Eaux usées : Le renforcement du réseau d'assainissement est nécessaire et étudié en parallèle de la carte communale. Le positionnement du développement sur le chef-lieu a été étudié au regard des options du schéma directeur d'assainissement.</p> <p>Eaux pluviales : L'urbanisation prévue restant faible, l'impact en terme de surfaces imperméabilisées restera également faible.</p>	<p>Eau Potable : La desserte en eau est assurée pour les zones de développement prévues par la carte communale, développement qui reste faible. La procédure de protection des captages suit son cours.</p> <p>Eaux usées : Les options de la carte sont cohérentes avec le choix d'assainissement. La carte prévoit un développement mesuré, dans l'attente de la réalisation du réseau d'assainissement collectif du chef-lieu. Les autres secteurs restent classés en assainissement autonome. La carte d'aptitude des sols précise l'aptitude et le type de système de traitement à installer.</p> <p>Eaux pluviales : Les zones U permettent un remplissage entre des zones bâties. Le schéma directeur d'assainissement prévoit par ailleurs la réalisation de collecteurs d'eaux pluviales pour le chef-lieu.</p>

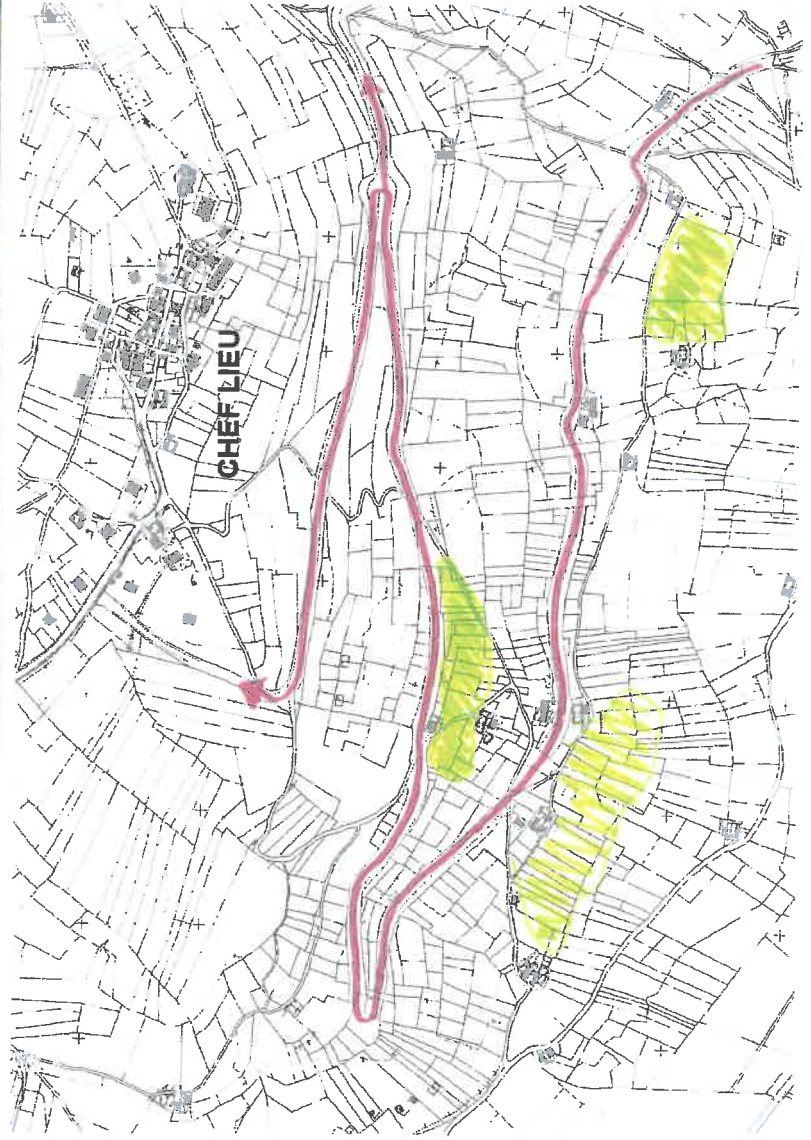
THEME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	PRESERVATION ET MISE EN VALEUR
<p>RISQUES NATURELS</p>	<p>Les risques inventoriés concernent des zones non bâties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones inondables de la vallée de l'Arc - les pentes des rives des torrents - les chutes de pierres pouvant affecter la RD72 - le glissement de terrain situé entre le Mollard et Sombeville <p>Risque technologique lié à l'onde de submersion engendrée par la rupture de barrage de Bissorte</p> <p>Risque sismique : la commune est classée en zone de sismicité 1b. ce risque est rappelé dans le rapport de présentation.</p>	<p>Les zones de développement sont écartées des secteurs à risque. Les phénomènes naturels connus n'affectent pas les villages ou leurs abords immédiats.</p> <p>Une zone peut être vulnérable aux glissements de terrains entre le Mollard et Sombeville : aucun développement n'est prévu entre ces deux hameaux.</p> <p>Des mesures de précaution sont à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reculs de 10m des berges des ruisseaux - recul de 50m de l'Arc <p>Ce risque ne concerne pas les zones bâties.</p>

LES ELEMENTS DU PAYSAGE A PRESERVER

LES VIGNES ET LES CELLIERS



LE CARACTERE DES SENTIERS



ARBRES REMARQUABLES, VERGERS



LES GRENIERS

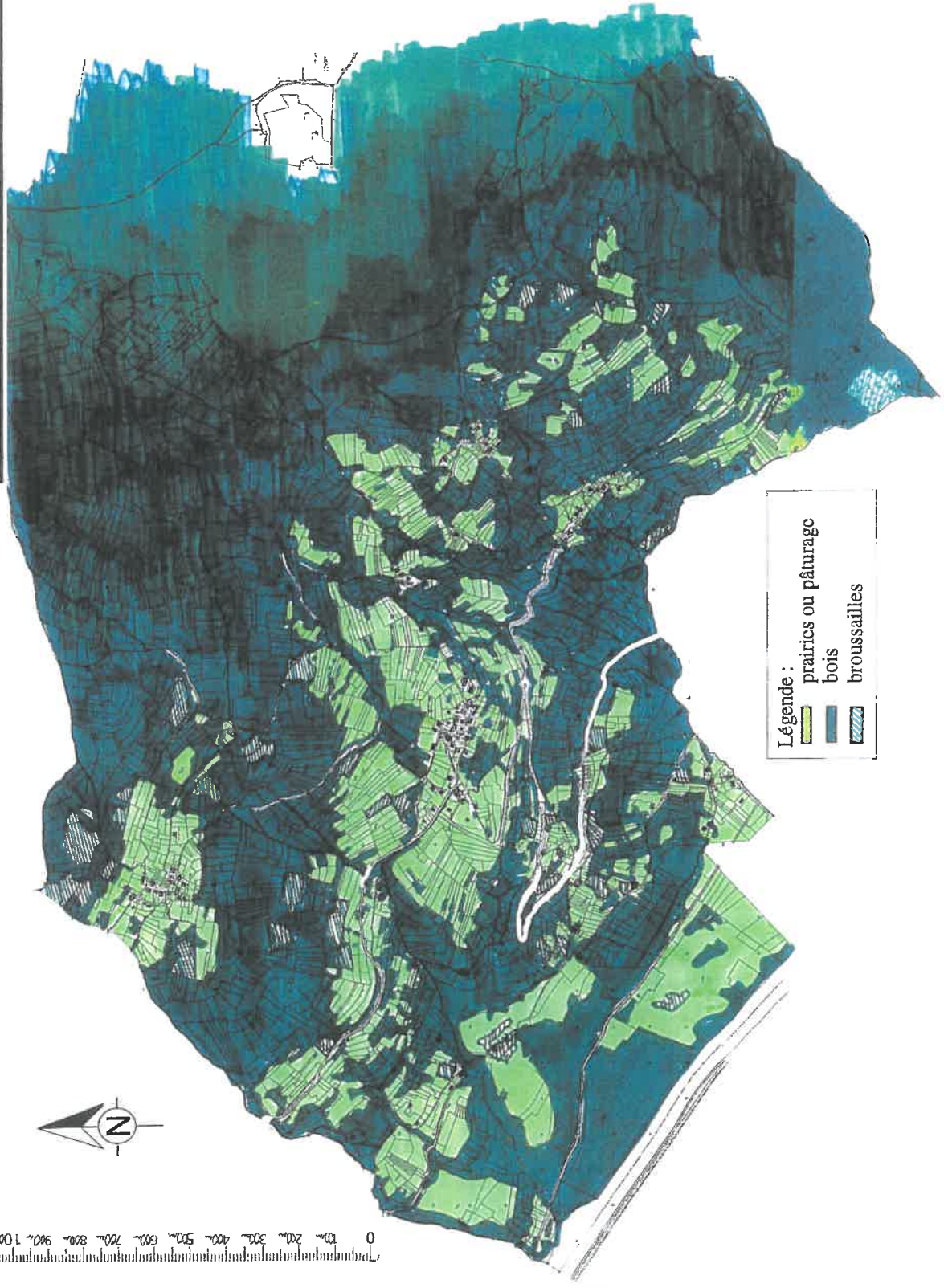
THEME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	PRESERVATION ET MISE EN VALEUR
<p>PAYSAGE NATUREL</p>	<p>Le projet de carte communale préserve la diversité des paysages de la commune.</p> <p>Le développement de l'urbanisation est positionné autour des hameaux, afin de préserver les espaces agricoles ouverts qui restent rares.</p>	<p>Le développement du chef-lieu reste compact autour de ses limites actuelles, ce qui permet ainsi de préserver les espaces agricoles qui le cernent.</p> <p>L'enjeu de réouverture du paysage dépasse quant à lui le cadre de la carte communale.</p>
<p>PAYSAGE BATI</p>	<p>Le paysage bâti est marqué par la structure groupée des hameaux d'origine et par les caractéristiques de l'architecture vernaculaire encore préservées.</p> <p>Les points importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques architecturales (à remettre en valeur, en particulier au chef-lieu) - la qualité du petit patrimoine : fours, lavoirs, - le caractère des abords du bâti : jardins, arbres fruitier... - l'empreinte du passé viticole, avec la présence des celliers, et de quelques surfaces en vignes 	<p>Les moyens pour maîtriser la qualité architecturale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'application de l'article R111-21 du code de l'urbanisme, la commune s'appuiera sur l'analyse architecturale insérée dans le rapport. <p>Dans un souci de préservation du patrimoine, le permis de démolir est imposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les hameaux "traditionnels" - sur les constructions identifiées par une étoile, qui correspondent aux celliers

ANNEXE

- Bonvillaret : occupation de l'espace en 1985

Bonvillaret : Occupation de l'espace en 1985

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000



Légende :

- prairies ou pâturage
- bois
- broussailles

